revenu
croissance
prix
économie
consommation
territoire
chômage
population
emploi
territoire
PIB
pouvoir d'achat
entreprises
Recensement

2015

Rapport d'activité

Insee
Mesurer pour comprendre

Sommaire

2 Éditorial

4 Organigramme de la direction générale

6 L'Insee en région

7 Les faits marquants pour 2015

8 Donner à lire et comprendre les nouvelles régions françaises : une ambition de l'Insee pour 2015
11 Généraliser et optimiser les modes de réponse et d'échanges en ligne
14 L'Insee au cœur du système statistique européen
17 Un nouveau regard sur la pauvreté et les inégalités en France

21 Les grandes opérations

22 L'Insee mesure le chômage, la croissance, l'évolution des prix
24 L'Insee recense la population
26 L'Insee réalise des enquêtes auprès des entreprises
28 L'Insee réalise des enquêtes auprès des ménages
30 L'Insee diffuse très largement ses statistiques
32 L'Insee exploite les fichiers administratifs
34 L'Insee gère des grands répertoires : Sirene et BRPP
36 L'Insee établit des diagnostics conjoncturels
38 L'Insee analyse les grandes questions économiques et sociales
40 L'Insee conduit des études avec ses partenaires régionaux, et éclaire les enjeux régionaux et locaux
42 L'Insee perfectionne ses méthodes et coordonne le service statistique public

45 Travailler à l'Insee

46 Les femmes et les hommes de l'Insee
47 Effectifs par région et par catégorie
48 Le métier de gestionnaire d'enquêtes
50 Formation des agents de l'Insee en 2015
50 Budget de l'Insee
51 Quelques rendez-vous de l'année

Éditorial

Comment évoquer l'année 2015 sans penser aux événements dramatiques qui ont frappé à plusieurs reprises notre pays ? Ceux-ci ne peuvent que nous inciter à répondre toujours plus aux exigences de la démocratie. À mieux rendre compte de l'ensemble de la société, dans sa diversité et sa complexité.

En 2015, l'Insee a gardé le cap et poursuivi son objectif de mise à disposition de l'information toujours plus précise, toujours plus complète, toujours plus à jour et toujours plus claire. Une information plus complète avec la publication pour la première fois de données localisées sur le revenu disponible et la pauvreté monétaire. Ces chiffres sont issus du nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) portant sur les revenus de l'année 2012. Filosofi produira chaque année des revenus déclarés et disponibles, des niveaux de vie et des taux de pauvreté jusqu'au niveau infra communal, sur l'année N-3. Il constitue un progrès important par rapport à ses prédécesseurs, les applications Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Une information plus à jour avec des données sur les nouvelles régions dès janvier, puis sur l'ensemble d'entre elles en avril, dans l'ouvrage *La France et ses territoires*. Une information plus à jour aussi grâce à une estimation avancée du taux de pauvreté. Les travaux de micro-simulation ayant abouti à cette estimation sont à la frontière de la statistique publique et de la recherche appliquée et l'Insee est l'un des premiers instituts nationaux de statistiques à mettre en œuvre ces techniques de modélisation.

Une information toujours plus claire comme en témoignent je crois les nombreuses reprises de presse à partir de nos publications cette année, parmi lesquelles *Les entreprises en France* et la plupart de nos études sectorielles sur le tissu productif, mais aussi l'*Insee Références Couples et famille* et les estimations nouvelles sur les flux migratoires du côté des sujets démographiques et sociaux.

Ces progrès sont possibles parce que l'Insee sait faire évoluer ses méthodes de collecte et de production, mais aussi parce que notre institut a su moderniser, adapter et faire valoir son organisation et son offre.

Sur le plan des modes de collecte et de réponse, l'Insee poursuit son avancée en optimisant et généralisant les outils en ligne proposés à la fois aux citoyens mais aussi aux entreprises.

Ainsi, l'année 2015 est celle de la généralisation du recensement en ligne. Si les modes de collecte se déclinent encore entre une réponse *via* questionnaire papier et une réponse par internet, force est de constater que le succès de la voie électronique est au rendez-vous ! En effet, 32 % des ménages concernés par le recensement ont choisi de répondre en utilisant le questionnaire en ligne.

À l'échelle des entreprises, la concentration de la réponse en ligne à toutes les enquêtes de l'Insee et de ses partenaires de la statistique publique est l'objectif visé par le projet Coltrane. Accès à un portail unique, communication simplifiée avec les services compétents, tout est fait pour réduire le temps requis par les entreprises. Dans le même temps, les services enquêteurs y tirent avantage. En 2015, Coltrane a permis la collecte de l'enquête européenne sur l'innovation et celle de l'enquête Acemo, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre réalisée par la direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du Travail.

L'Insee fait évoluer aussi son organisation territoriale pour s'adapter à la nouvelle carte des régions : l'Insee regroupera ses services d'études régionaux pour les renforcer mais continuera à faire des analyses locales à des niveaux fins.

L'année 2015 est aussi celle de la reconnaissance et d'opportunités nouvelles offertes par le système statistique publique européen. Audité par ses pairs européens pour juger du respect du code des bonnes pratiques, l'Insee s'est vu confirmer la qualité de sa production statistique. Par ailleurs, la révision du règlement qui régit la statistique européenne renforce l'indépendance et les prérogatives des instituts nationaux de statistique et constitue un indéniable atout pour notre avenir.

2015 a aussi été l'année charnière dans la réflexion stratégique engagée pour imaginer l'Insee à l'horizon 2025. Grâce à la participation active de beaucoup de ses agents, l'Insee a défini ses ambitions autour de quatre orientations stratégiques : faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics ; innover et être en première ligne sur les sources de données ; contribuer activement avec l'ensemble de la statistique publique à la statistique européenne ; faire preuve d'agilité collective et de sobriété. Ces orientations se déclineront dans un plan d'actions à compter de 2016.

À court terme, en ce début 2016, l'Insee va publier plus tôt les premières estimations du PIB trimestriel, du chômage, de l'inflation. Une première estimation du PIB sera désormais diffusée 30 jours après la fin du trimestre, alors qu'il fallait 45 jours jusqu'à présent. Contrairement aux autres pays européens qui publient aujourd'hui dans ce délai de 30 jours, cette publication sera accompagnée en France de l'ensemble de la fiche de PIB, et donc d'une estimation de la consommation, des investissements, des échanges extérieurs et des stocks. La publication trimestrielle du chômage, et plus largement de l'ensemble des indicateurs sur l'emploi et le marché du travail issus de l'enquête Emploi, sera aussi avancée de 15 jours. Enfin, une estimation provisoire de l'inflation sera publiée désormais le dernier jour de chaque mois, gagnant là encore deux semaines.

Le projet de loi pour une République numérique est aussi porteur d'évolutions pour la statistique publique. Après l'exploitation des données administratives, aujourd'hui centrales dans l'observation des revenus et des salaires, ce projet de loi ouvre l'accès aux bases de données détenues par les entreprises. Il permettra demain de calculer l'indice des prix à partir des données de caisse des entreprises de distribution par exemple. Ce sont là de nouvelles opportunités dont l'Insee saura se saisir pour continuer à innover.

Jean-Luc Tavernier
Directeur général de l'Insee

Le comité de direction

Philippe Cuneo
Inspection générale

Jean-Luc Tavernier
Directeur général

Valérie Albouy
Cabinet du directeur général

Secrétariat général
Alain Bayet

Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
Stéphane Gregoir*

Direction des statistiques d'entreprises
Fabienne Rosenwald**

Direction des études et synthèses économiques
Éric Dubois***

Direction des statistiques démographiques et sociales
Fabrice Lenglart

Direction de la diffusion et de l'action régionale
Françoise Maurel

* *remplacé en décembre par Sylvie Lagarde*
** *remplacée en décembre par Christel Colin*
*** *remplacé au 1er janvier 2016 par Didier Blanchet*

Organigramme de la direction générale

Sphère informatique **Olivier Lefebvre**	Département de la production et de l'infrastructure informatique	Département des applications et des projets		
Département des affaires financières et de la programmation des travaux et des moyens	Département de la Valorisation des ressources humaines	Département de la Gestion des ressources humaines	Département du cadre de vie et des conditions de travail	
Unité des affaires juridiques et contentieuses	Centre statistique de Metz	Unité de la coordination des activités transversales	Pilotage et animation du réseau des directeurs régionaux **Étienne Traynard**	
Département des méthodes statistiques	Unité qualité	Département de la coordination statistique et internationale		
Département des répertoires, des infrastructures et des statistiques structurelles	Département des statistiques de court terme	Département des synthèses sectorielles		
Département de la conjoncture	Département des études économiques	Département des comptes nationaux		
Département de la démographie	Département de l'emploi et des revenus d'activité	Département des ressources et des conditions de vie des ménages	Unité des prix à la consommation et des enquêtes ménages	Unités des études démographiques et sociales
Département Insee info service	Département de l'offre éditoriale	Département de l'action régionale	Unité des ressources documentaires et de l'archivage	Secrétariat du Conseil national de l'information statistique

L'Insee en région

Au 31 décembre 2015

Directions régionales	Directeurs
Alsace	Joël Creusat
Antilles-Guyane	Didier Blaizeau
Aquitaine	Yvonne Pérot
Auvergne	Arnaud Stéphany
Bourgogne	Moïse Mayo
Bretagne	Olivier Biau
Centre	Jean-Michel Quellec
Champagne-Ardenne	Laurence Bloch
Corse	Alain Tempier
Franche-Comté	Patrick Pétour
Île-de-France	Sylvie Lagarde
La Réunion - Mayotte	Valérie Roux

Directions régionales	Directeurs
Languedoc-Roussillon	Christian Toulet
Limousin	Yves Calderini
Lorraine	Aurélien Daubaire
Midi-Pyrénées	Jean-Philippe Grouthier
Nord - Pas-de-Calais	Daniel Huart
Basse-Normandie	Daniel Brondel
Haute-Normandie	Jean-Christophe Fanouillet
Pays de la Loire	Pascal Seguin
Picardie	Arnaud Degorre
Poitou-Charentes	Fabienne Le Hellaye
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Patrick Redor
Rhône-Alpes	Pascal Oger

L'organisation territoriale de l'Insee

Les moyens de l'Insee sont répartis entre la direction générale, située à Paris et dans le Centre statistique de Metz, les directions régionales, les centres et services nationaux informatiques. En Outremer, les directions régionales prennent la forme de directions interrégionales secondées par des services régionaux.

La direction générale définit les travaux statistiques et économiques. Elle partage leur réalisation entre elle-même, les directions régionales, les centres et services nationaux informatiques. Elle coordonne le service statistique public et gère les moyens humains, financiers et informatiques de l'Institut.

Ouvert en 2011, le Centre statistique de Metz prend en charge des fonctions relatives à trois domaines : la gestion des ressources humaines, la production informatique et les statistiques sociales et locales.

Les directions régionales collectent la plupart des données statistiques et effectuent une part importante de leur traitement. Se tenant au contact des acteurs locaux, elles réalisent des études et diffusent de l'information économique et sociale dans leur région. Leurs principaux interlocuteurs sont les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

Les centres nationaux informatiques prennent en charge les réalisations informatiques et mettent à la disposition de l'Institut les moyens nécessaires en logiciels, matériels et télétransmissions.

Les faits marquants de l'année 2015

Donner à lire et comprendre les nouvelles régions françaises : une ambition de l'Insee pour 2015

Janvier 2016, les nouvelles régions françaises voient le jour. Janvier 2015, l'Insee publie sa première étude à l'échelle d'une nouvelle région, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Suivront de nombreuses autres publications dont la première à l'échelle nationale *la France et ses territoires* parue le 14 avril 2015. C'est même dès 2014 que l'Insee anticipe la mise en place du nouveau paysage administratif français pour accompagner les décideurs locaux dans une meilleure compréhension de ces nouveaux territoires.

Fort de ses implantations régionales, l'Insee a développé depuis de nombreuses années une connaissance fine des différents territoires français dans les champs d'expertise qui lui sont propres : population, économie, société. À l'écoute des acteurs publics régionaux grâce aux relations étroites tissées notamment avec les préfectures de région, les conseils régionaux et les conseils économiques, sociaux, et environnementaux régionaux (CESER)… l'Insee se doit de répondre aux besoins d'informations et d'analyses à l'échelle des nouvelles régions.

Anticiper l'approche « nouvelles régions »

Dès 2014 et la préfiguration du nouveau paysage administratif français, l'Insee se met en mesure de produire les analyses et les données *ad hoc*. L'institut embrasse ce projet au niveau national comme au niveau local.

En juin 2014, l'institut amorce un travail d'agrégation de données à l'échelle des nouvelles régions.

En septembre 2014, l'institut décide de se mettre en capacité de publier en 2015 *la France et ses territoires* avec les données sur les nouvelles régions. Pari tenu avec la sortie de l'ouvrage en juin 2015. L'étude prend en compte les futures nouvelles régions de 2016 tout comme celles toujours en vigueur en 2015. Pendant près de neuf mois, les équipes Insee exploitent des bases de données pour proposer des résultats aux deux échelles. Les panoramas de chaque région donnent les grands repères en matière de population, emploi, chômage et secteurs d'activité pour les futures régions. Quant

aux 22 fiches thématiques, elles proposent des indicateurs à l'échelle des régions françaises sur des sujets fondamentaux tels que « Évolution de la population », « Emploi par secteur d'activité », ou encore « Réussite au baccalauréat », afin de dresser un portrait détaillé et de comparer régions actuelles et futures entre elles.

Au cours de l'année 2015, des études sur les nouvelles régions sont lancées, comme en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en janvier, afin d'apprécier le poids et l'impact de ces « grands territoires ».

Penser « nouvelle région », le cas d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le lancement de la campagne annuelle de recensement, chaque début d'année, représente l'occasion de mettre en avant les connaissances précédemment acquises sur la population. C'est une tradition pour l'Insee en Poitou-Charentes depuis plusieurs années.

Pour janvier 2015, il est vite apparu pertinent de proposer des données à l'échelle de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC). Pour ce faire, dès le deuxième semestre 2014, les trois responsables des services études et diffusion des trois régions initiales se concertent pour produire l'étude nécessaire : Pierre Valadou pour la région Aquitaine, Olivier Frouté pour la région Limousin et Gérard Moreau pour la région Poitou-Charentes.

Ils mettent en place une équipe-projet multisite avec un chef de projet basé à Poitiers, trois chargés d'études, un à Bordeaux et deux à Limoges, et un rédacteur en chef à Bordeaux. En trois semaines, les agents Insee concernés, tous expérimentés, ont relevé le défi de produire *Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012*.

L'étude est publiée en janvier, comme prévu, et fait l'objet d'une présentation en conférence de presse de manière simultanée à Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Selon Gérard Moreau

« A priori cela paraît simple de produire un tel document, car pour les données sur la population, il s'agit surtout d'un travail d'agrégation. Mais la complexité réside dans l'étude qui se doit d'être synthétique sans se résumer à la juxtaposition des analyses correspondant à chaque région initiale. Il s'agit pour nous de consolider une vision globale de la nouvelle région qui prenne en compte la connaissance fine des territoires. Pour avoir travaillé plusieurs années à l'échelle de Poitou-Charentes, on a acquis un savoir précis sur des zones ou phénomènes homogènes. Quand on passe à l'échelle d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, on se pose d'autres questions, du type : peut-on considérer le littoral aquitain et le littoral charentais comme homogènes ? idem pour l'arrière-pays de Creuse et celui de Dordogne ? Le changement d'échelle est important : 1,7 million d'habitants pour Poitou-Charentes vs 5,8 pour la grande région. On a dû partir du constat préalable que les trois régions initiales ne font pas face aux mêmes enjeux pour répondre à un besoin nouveau : quelle nouvelle logique d'analyse proposer pour rendre compte de la population et des dynamiques démographiques à l'échelle d'ALPC ? »

La réussite du projet démontre qu'il est possible de rendre compte de la réalité de ces nouvelles échelles régionales sans perdre la connaissance fine des territoires. Pour preuve, la publication dans les mois qui ont suivi d'autres études sur les volets économiques et sociaux d'ALPC, sans oublier les autres régions françaises !

Les dates clés de la réforme territoriale

27 janvier 2014
loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles)

16 janvier 2015
loi relative à la délimitation des régions et aux élections régionales et départementales

7 août 2015
loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République)

1er janvier 2016
naissance des nouvelles régions

Nous avons senti une vraie volonté de s'impliquer

Témoignage de Stéphane Humbert, direction du Développement durable, de la Prospective et de l'Évaluation, Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Pour conduire la politique régionale, nous avons besoin de diagnostics, de connaître le territoire et ses dynamiques. Nous avons donc noué d'importantes relations avec l'Insee Nord–Pas-de-Calais depuis de longues années. Une convention de partenariat nous lie autour de trois objectifs : la réalisation d'études communes, le partage de méthode et de connaissance et la diffusion et l'enrichissement de l'information statistique. Nous réalisons ensemble environ dix études par an et avons la même volonté d'associer d'autres partenaires : autres services de l'État, chambre de commerce et d'industrie, départements, mission bassin minier, agences d'urbanisme, Métropole européenne de Lille…

Avec la réforme territoriale, le besoin d'avoir une vision du territoire Nord–Pas-de-Calais–Picardie a émergé dès le début de l'année 2015. Nos homologues picards travaillaient eux aussi avec l'Insee. Représentants des conseils régionaux du Nord–Pas-de-Calais et de Picardie d'un côté, de l'Insee Picardie et Nord–Pas-de-Calais de l'autre, nous nous sommes rencontrés le 6 février 2015 pour jeter les bases du « Comment bâtir ensemble la vision de la future nouvelle région ? ». Nous avons senti une vraie volonté de s'impliquer de la part de nos interlocuteurs Insee. Ils ont aussi été très réactifs. Dès mai 2015, nous avions des indicateurs sur la nouvelle région.

Nous avions au niveau de chaque conseil régional des conventions avec l'Insee, et donc des études en cours. Les sujets d'analyse et les méthodes d'approche étaient similaires. Nos interlocuteurs Insee ont très vite proposé d'élargir le champ des travaux en cours à la grande région.

De nouvelles études ont également été lancées pour approfondir notre connaissance territoriale dans le champ de la qualité de vie et des richesses circulant sur le territoire. Ces deux approches constituent des éléments importants dans le cadre de l'engagement des travaux sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Avec nos homologues picards, nous nous sommes répartis les rôles de pilotage pour que, sur chaque étude, il y ait un référent de Picardie ou du Nord-Pas-de-Calais. Les deux directions régionales de l'Insee ont alors fait preuve d'une véritable souplesse pour faire évoluer chacune de leurs conventions de partenariat en conséquence.

Au bout d'un an, le bilan est très positif, nous nous sommes enrichis mutuellement et partageons déjà une vision commune de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie via *les premiers travaux menés ensemble.*

Nouvelles régions, nouvelle dynamique

La réforme territoriale redéfinit les compétences des collectivités locales et des services de l'État. Les missions des acteurs et des partenaires de l'Insee évoluent, tandis que de nouveaux acteurs, comme les métropoles, se structurent et deviennent de nouveaux interlocuteurs pour l'Insee.

Les prérogatives économiques des régions sont renforcées, ainsi que leur rôle de coordination territoriale, puisqu'il leur revient de définir deux schémas structurants : le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Au niveau départemental, l'intervention en matière de solidarité sociale et territoriale est confortée avec la définition d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) voient aussi leurs missions s'élargir. Autant d'acteurs que l'Insee se doit d'éclairer sur les réalités économiques, démographiques et sociales de leurs territoires.

Pour accompagner ces changements, l'Insee développe une double démarche. Les directeurs régionaux de l'Insee et leurs équipes développent des relations de proximité avec les principaux partenaires en région que sont la Préfecture, le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), le Conseil régional… Simultanément, le département de l'Action régionale, au sein de la direction générale, agit au niveau national pour coordonner les actions.

Partant du constat que beaucoup d'acteurs locaux sont représentés au niveau national, l'action régionale va au devant de ces têtes de réseaux. L'objectif est de co-construire avec les différentes structures un socle commun d'actions ou de services que l'Insee peut ensuite offrir et déployer au niveau local.

Ainsi en 2015, l'Insee a signé une convention de partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour proposer une offre homogène aux différents SGAR. Au cœur de cet accord : la mise à disposition de données Insee au CGET et des actions croisées d'étude ou de conseil.

Parmi les autres projets : consolider une deuxième convention avec l'Association des régions de France (ARF) pour optimiser les conditions d'élaboration des schémas régionaux. Partenaire de l'ARF, l'Insee a été associé à la réalisation d'un ouvrage sur les indicateurs de développement durable régionaux et leur bon usage. Publié en juin 2015, ce document est un véritable outil de référence pour toutes les régions amenées à consolider leur politique en matière de développement durable.

Généraliser et optimiser les modes de réponse et d'échanges en ligne

En 2015, chaque foyer enquêté pour le recensement a le choix entre répondre par formulaire papier ou par internet. Le succès de la solution en ligne est au rendez-vous : un ménage sur trois l'adopte !
Pour les entreprises, l'Insee continue de développer Coltrane, le portail qui rassemblera à terme toutes les enquêtes du système statistique public qui leur sont dédiées.
Au cœur de ces deux dispositifs ? La volonté de moderniser les méthodes de collecte et de traitement des données pour un gain partagé de temps et d'efficacité.

Le recensement par internet désormais possible pour toutes les communes

Fini le recensement tout papier. 2015 est l'année du recensement par internet généralisé pour toutes les communes.

Depuis l'origine des recensements de population, les ménages répondaient en remplissant des questionnaires papier : une feuille de logement ainsi qu'un bulletin individuel pour chacun des habitants du logement. Depuis 2015, chacun a le choix, dans toutes les communes enquêtées, de répondre par internet.

Réduire les coûts de la collecte est un des objectifs du passage à internet : moins de déplacements pour les agents recenseurs qui n'ont pas besoin de revenir au domicile des personnes recensées pour rechercher les questionnaires remplis et moins de papier à classer, stocker et transporter. Les réponses en ligne n'ont pas à être saisies par l'Insee. Tout cela se traduit par un gain en moyens humains et financiers.

Pour les mairies et l'Insee, il s'agit de faciliter la collecte et de la rendre plus performante : les acteurs de terrain, notamment les coordonnateurs communaux et les superviseurs ont ainsi été unanimement enthousiastes à l'égard du nouvel outil informatique Omer mis à leur disposition (cf. *infra*). Son grand atout : le partage de l'information sur la collecte en temps réel.

Au niveau des élus, c'est dès juin 2014, que l'Insee les a sensibilisés au nouveau

Un vaste dispositif de communication

Pour accompagner chaque année le recensement, l'Insee s'investit dans un vaste programme de communication qui vise les habitants concernés par l'opération ainsi que les communes en charge de la réalisation de la collecte sur le terrain. Site internet dédié *le-recensement-et-moi.fr*, animations vidéos et chroniques audio, kit de communication pour les communes afin de les aider à réaliser leur propre communication auprès de leurs concitoyens, ligne téléphonique directe... Un dispositif complet est déployé afin que toutes les personnes impliquées soient bien informées.

Pour la campagne 2015, tous les outils et supports de communication ont été revisités et complétés autant que nécessaire : les avantages de la participation par Internet ainsi que le mode opératoire ont été déclinés *via* des infographies, des interviews d'experts de l'Insee et des vidéos pédagogiques.

dispositif du recensement par internet généralisé à toute la France. L'enjeu était de taille car l'institut a pu constater lors des campagnes expérimentales que les taux de collecte par Internet sont élevés dès lors que l'adhésion des acteurs locaux, maires, agents recenseurs et coordonnateurs communaux est forte.

À partir de septembre, ce sont les coordonnateurs communaux qui ont bénéficié de formations plus techniques sur l'outil informatique dédié comme sur l'ensemble des outils de communication mis à disposition.

Parmi les nouveautés 2015 : une foire aux questions (FAQ) interactive. Avantage de cette FAQ ? Permettre aux internautes de poser leurs questions en langage naturel avant de se voir proposer les réponses attendues par ordre de pertinence.

Objectif : faciliter l'accès aux informations nécessaires et répondre immédiatement aux questions les plus fréquentes du type « *Comment accéder au questionnaire du recensement par internet ?* », « *Que se passe-t-il si je ne suis pas là ?* » ou encore « *Comment obtenir le code et mot de passe ?* ». Mais aussi à des questions plus sensibles comme « *Pourquoi dois-je donner mon nom et mon prénom alors que l'enquête est anonyme ?* » ou « *La réponse en ligne est-elle sécurisée ?* ».

Le succès est au rendez-vous avec un ménage recensé sur trois qui a choisi ce mode de réponse. Et plus de 31 tonnes de papier ont été économisées !

Développer un outil dédié au recensement par Internet ou l'odyssée d'Omer

Le recensement de la population par internet ne serait pas possible sans Omer, Outil Mutualisé de l'Enquête de Recensement, développé par l'Insee depuis 2012.

Une équipe de six développeurs du centre national informatique de l'Insee à Paris a réalisé le questionnaire internet ainsi que l'application dédiée au suivi de la collecte par tous les acteurs du recensement.

En 2012, elle a proposé une première version des applications auprès des quatorze communes volontaires pour la première campagne expérimentale. Les fonctionnalités offertes ont ensuite été étendues à chaque campagne. Les 46 communes participantes en 2013, puis les 412 communes participantes en 2014 ont ainsi pu tester l'outil et contribuer à son bon fonctionnement jusqu'au déploiement sur l'ensemble du territoire en 2015.

Dès sa création en 2013, le centre d'exploitation informatique de l'Insee à Metz a rejoint le projet. Depuis, les experts messins ont travaillé de concert avec l'équipe parisienne. Chacun s'est attelé à sa tâche : le développement de l'application et des traitements associés pour les Parisiens (interface homme-machine et traitement par lots) ; la planification des traitements et la supervision de la production pour les Messins. Tout a été soigneusement réglé y compris l'envoi de SMS aux agents recenseurs, programmé deux fois par jour, pour les prévenir de l'avancement des réponses faites par Internet.

Pour pallier tout imprévu, nombre de précautions ont été mises en place : Omer a été installé au cœur de deux *shelters* ou abris munis d'un générateur de secours et soumis à des scenarii tests lancés toutes les cinq minutes pour prévenir toute défaillance et la traiter sans délai.

Après l'expérience de 2014, l'enjeu pour la campagne 2015 était l'ampleur de l'opération !

Au final, l'outil a répondu à toutes les attentes avec 50 000 réponses par internet enregistrées dès le premier jour et des

pics de connexions allant jusqu'à 10 000 questionnaires par heure aux périodes de pointe. Le tout sans encombre, bien que les tests de charge n'aient envisagé qu'un maximum de 8 000 répondants à l'heure.

Le lundi 19 janvier, soit le lundi suivant le démarrage de la collecte, 27 000 réponses ont été enregistrées entre 18h et 21h.

Coltrane, le rendez-vous de toutes les enquêtes entreprises

Pour faire en sorte que la réponse aux enquêtes soit la plus conviviale possible pour les entreprises, l'institut généralise la possibilité de répondre en ligne *via* une adresse web unique.

Depuis les premières enquêtes en ligne mises en œuvre au début des années 2000, plusieurs systèmes ont été développés. En s'appuyant sur l'expérience acquise, l'Insee a conçu le projet Coltrane (COLlecte TRANsversale d'Enquêtes) qui vise à rassembler sous un même portail toutes les enquêtes auprès des entreprises.

Deux enjeux forts avec Coltrane : généraliser et uniformiser la collecte en ligne pour toutes les enquêtes et offrir un point d'accès unique aux entreprises pour faciliter leur réponse et leur permettre de mieux identifier les enquêtes qui relèvent effectivement de la statistique publique.

Les répondants peuvent accéder au portail dit « Mes enquêtes » et visualiser l'ensemble des questionnaires qui leur sont soumis à partir d'un compte de connexion unique. Ils peuvent renouveler leur mot de passe en cas de perte de celui-ci et disposent d'un formulaire de demande d'assistance pour communiquer avec les services compétents.

Parmi les autres avantages du système : un contrôle dynamique de la saisie pour vérifier le format des champs de saisie, la cohérence entre différents champs de saisie et le cas échéant, la cohérence avec les données antérieures. Coltrane devrait donc permettre une amélioration de la qualité des données.

Coltrane vise aussi à alléger la charge de travail pour les services enquêteurs. Il générera automatiquement tous les instruments de collecte et assurera leur normalisation. Ainsi, depuis 2015, les questionnaires web accessibles depuis Coltrane sont générés à partir de leur description formelle, c'est-à-dire à partir des métadonnées décrivant le questionnaire. À terme, la génération des différents types de courriers annonçant l'enquête et ceux utilisés pour les relances, ainsi que celle des questionnaires papier et téléchargeables seront aussi automatisées.

Une première version de Coltrane a été mise en œuvre en 2013 pour l'enquête sectorielle annuelle et pour l'enquête européenne sur l'innovation.

En 2015, Coltrane a permis la collecte de l'édition 2015 de l'enquête européenne sur l'innovation et depuis mars, permet celle de l'enquête Acemo, enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre réalisée par la direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du Travail.

Il reste maintenant à intégrer dans un premier temps toutes les enquêtes Insee et, à terme, toutes les enquêtes du système statistique publique qui souhaitent utiliser ce dispositif. Ainsi, une trentaine d'enquêtes seront collectées par le biais de Coltrane dans les 2 ans à venir.

Le recensement par internet : comment ça marche ?

L'agent recenseur, quand il prend contact avec un ménage, lui demande s'il souhaite répondre par internet. Si c'est le cas, il lui remet une notice avec les identifiants de connexion. La réponse est facilitée pour les ménages concernés : ils sont automatiquement orientés au fil du questionnaire ; des contrôles de vraisemblance leur permettent de corriger d'éventuelles incohérences dans leurs réponses.

La réponse par internet est triplement sécurisée :

- l'accès au questionnaire électronique nécessite un code d'accès et un mot de passe, fourni par l'agent recenseur, à usage unique : une fois le questionnaire envoyé à l'Insee, il n'est plus possible d'y accéder ;
- les données ne sont pas stockées sur l'ordinateur du ménage recensé mais sur un serveur dédié de l'Insee. Seul l'Insee peut y accéder ;
- enfin, les données circulent cryptées entre l'ordinateur de la personne qui répond et le serveur Insee.

L'Insee, au cœur du système statistique européen

En 2015, l'Insee est auditée par des statisticiens européens, une pratique qui vise à évaluer la conformité des instituts de statistiques avec le code des bonnes pratiques européennes. Les auditeurs soulignent le haut niveau de conformité au code et proposent une série de recommandations pour normaliser notre politique en matière de qualité, déjà jugée très exigeante, mieux communiquer auprès de nos utilisateurs, ou encore sur notre cadre réglementaire. C'est aussi en 2015 qu'Eurostat, l'office européen de statistiques, commence à mettre en œuvre son projet de moyen terme, *Vision 2020*. L'Insee y prend toute sa part, notamment dans le cadre des statistiques d'entreprises.

La reconnaissance de nos pairs

En tant qu'institut statistique national, l'Insee est soumis au respect du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. Afin de mesurer la conformité au code, une évaluation des instituts européens, encore appelée « revue par les pairs », a été réalisée en 2007. L'Insee a accueilli les auditeurs missionnés pour la deuxième édition de cette revue en décembre 2014. Publié en mars 2015, le rapport définitif souligne tant le haut niveau de conformité de l'institut (notamment au travers de la formation élevée des personnels), que celui des instances de gouvernance qui assurent l'indépendance, l'écoute des utilisateurs, la coordination et le suivi des enquêtes de la statistique publique.

En vue de renforcer la conformité au code, les experts ont proposé 18 recommandations qui portent notamment sur le cadre institutionnel ou réglementaire d'activité de l'Insee, le cadre de sa politique qualité, considéré comme très riche mais pouvant

ESS Vision **2020**

être plus normalisé et systématisé, et enfin ses actions de communication et ses liens avec les utilisateurs.

Sur le plan institutionnel, la majeure partie des réponses à apporter dépassent les seules prérogatives de l'Insee car elles sont du ressort de la loi.

Or, en avril 2015, le règlement européen relatif aux statistiques européennes a été révisé. Il intègre désormais des dispositions qui permettent à l'Insee de répondre aux recommandations des pairs (cf. encadré).

En matière de démarche qualité, l'enjeu pour l'Insee est notamment de mieux maîtriser et réduire les risques pesant sur les chaînes de production.

Pour ce faire, l'institut a décidé de renforcer ses actions qualité en créant un comité stratégique dédié en mai 2015. Ce comité a vocation à mettre en œuvre la stratégie qualité de l'Insee et plus largement celle des services statistiques ministériels.

Vis-à-vis des utilisateurs, l'institut s'engage dans une démarche d'information plus systématique sur la qualité des données qu'il génère et celle des méthodes et des modes de production qu'il utilise.

Construire le système statistique européen de demain

2015 est aussi une année importante pour Eurostat, puisque l'office européen met en place les premières étapes de la *Vision 2020*. Finalisée en mai 2014, cette démarche prospective définit les grands chantiers ou priorités que se donne l'organisation. Elle est le fruit de la réflexion commune du directeur général d'Eurostat, de son adjointe et des directeurs généraux des instituts nationaux de statistiques européens qui ont travaillé ensemble de l'été 2013 au printemps 2014.

Quatre défis prioritaires orientent les actions que les acteurs du système statistique européen vont développer dans les années à venir :

- Le Big Data : quel est le futur rôle d'une organisation produisant de l'information fiable et de qualité dans un environnement bousculé par la révolution de la donnée ? Quelle est sa place vis-à-vis d'autres

Un nouveau règlement européen sur les statistiques : une opportunité pour le système statistique français

L'évolution du règlement européen[1] en matière de statistiques a été notamment motivée par l'instrumentalisation de statistiques publiques constatée lors de la crise grecque. Le nouveau règlement vise à donner plus de garanties d'indépendance professionnelle à l'ensemble des instituts nationaux de statistiques. En France, étant donné que la loi et l'Autorité de la statistique publique contribuent déjà très largement à l'indépendance du système, l'évolution du règlement apporte essentiellement des précisions sur la mise en œuvre de cette indépendance.

Quelles nouveautés pour le système statistique français ?

L'apport majeur consiste à clarifier et élargir les prérogatives des directeurs généraux pour coordonner leur système national de statistique.

Ainsi, le règlement prévoit qu'à l'avenir, le directeur général de l'Insee coordonne les activités statistiques de l'ensemble des autres autorités nationales qui sont chargées du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes tels que les services statistiques ministériels (SSM). Concrètement, le directeur général pourra disposer auprès de ces autorités d'un pouvoir réglementaire pour formuler des recommandations en matière de méthodologie, de qualité et aussi de calendrier de publication.

Autre évolution : rendre obligatoire la consultation de l'Insee et des SSM lors de la création ou de la modification de sources administratives qui peuvent servir à des fins statistiques. Une telle synergie peut représenter des baisses de coût et des gains d'efficacité substantiels en permettant à l'Insee d'agir à la source des données administratives pour concevoir plus facilement de nouveaux indicateurs utiles au débat public.

1. règlement (UE) 2015/759 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes

L'Insee accueille son homologue allemand

Les 10 et 11 mars 2015, le directeur général de l'Insee et les directeurs concernés par les projets européens ont reçu le président et le vice-président de Destatis, l'institut allemand de statistiques, ainsi que la directrice de la stratégie et des relations internationales de cet institut. Parmi les sujets d'échange : l'intégration dans le droit national des mesures résultant de la révision de la loi statistique européenne ; la *Vision 2020* du système statistique européen ; les règlements cadres en préparation ; les possibilités d'accès des services statistiques ministériels aux données individuelles. Sans oublier la préparation des indicateurs statistiques associés aux objectifs du développement durable post 2015, à laquelle l'Insee a activement collaboré au sein des groupes de travail de l'ONU. La réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur des sujets plus nationaux tels que la mesure de la charge pesant sur les répondants ou les opérations liées aux formalités électorales.

producteurs de données à l'heure du Big Data ?

- La mondialisation : comment faire évoluer les productions statistiques pour répondre aux besoins d'information nouveaux générés par la mondialisation ? Comment analyser les crises économiques, financières et sociales à large échelle, les nouvelles formes d'organisation de la production économique ?
- Les contraintes budgétaires : comment continuer de produire des statistiques publiques de qualité dans un contexte global de restriction budgétaire ?
- Le développement de l'UE : comment continuer d'accompagner le développement de l'Union européenne en produisant des indicateurs toujours pertinents ?

Ces interrogations ne sont pas complètement nouvelles et les membres d'Eurostat ont mis au point des programmes qui y répondent en partie. L'apport de la *Vision 2020* tient dans la rationalisation des actions préexistantes et la consolidation d'une stratégie commune partagée par tous les membres.

Le projet « système européen de répertoires d'entreprises interopérables » (ESBRs - *European System of Interoperable Business Registers*) est un exemple de projet de la *Vision 2020* lié au défi de la description statistique d'une économie mondialisée ; il vise à construire un environnement englobant les répertoires d'entreprises nationaux et le répertoire européen de groupes (*European Group Register*) afin notamment de produire des statistiques sur les groupes multinationaux présents en Europe de manière coordonnée et homogène, et donc plus cohérentes qu'actuellement.

L'Insee coordonne l'un des trois chantiers de ce projet. Aux côtés de ses homologues anglais, finlandais et néerlandais, l'institut accompagne les autres pays européens qui testent la méthode de profilage des grands groupes (cf. rapport d'activité 2014 de l'Insee). En organisant visio-conférences et séminaires de formation (deux séminaires organisés à Paris par l'Insee, l'un en février et l'autre en octobre 2015), l'institut participe à la mise en place d'actions concrètes pour favoriser une mise en œuvre harmonisée des méthodes de profilage. L'Insee participe également avec ses homologues néerlandais à la mise au point du répertoire européen de groupes en spécifiant puis testant les programmes livrés par Eurostat avant leur ouverture à l'ensemble des pays.

En savoir plus sur la *Vision 2020*
http://ec.europa.eu/eurostat/web/ess/about-us/ess-vision-2020

Un nouveau regard sur la pauvreté et les inégalités en France

En 2015, l'Insee publie pour la première fois des données localisées à la commune sur le revenu disponible et la pauvreté monétaire. Cette publication est le fruit d'un projet, Filosofi, mené pour répondre aux besoins d'informations de plus en plus importants de ses interlocuteurs locaux sur ces questions. Au cœur de Filosofi : l'exploitation de sources administratives exhaustives pour permettre à terme une analyse à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale, mais aussi une meilleure connaissance de l'ensemble de la distribution des revenus et des niveaux de vie.

Les acteurs locaux sont compétents dans le domaine social. Ils ont donc besoin de disposer à un niveau géographique fin de statistiques sur les revenus des ménages. Pour une collectivité ou une commune, par exemple, des mesures de la pauvreté à l'échelle d'un département s'avèrent insuffisantes.

Par ailleurs, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, disponible au niveau national, ne permet pas de décrire précisément les extrêmes de la distribution des revenus. En effet, parmi l'échantillon des 50 000 ménages, le nombre des plus pauvres comme celui des plus riches n'est pas assez grand pour être significatif. Seule l'exhaustivité des données peut pallier ce manque.

L'institut s'est donc attelé à développer une nouvelle chaîne de production statistique pour répondre aux enjeux des politiques locales et au besoin d'une analyse plus fine des situations extrêmes de niveau de vie, richesse comme pauvreté.

Capitaliser sur l'exploitation de sources administratives

Pour cette opération comme pour les autres, l'institut est attentif à produire des chiffres et analyses toujours plus précis et pertinents sans pour autant démultiplier des enquêtes coûteuses et chronophages, tant pour les répondants que pour ses agents.

La force du dispositif imaginé par l'Insee, Filosofi *ou fichier localisé social et fiscal*, réside dans l'exploitation de sources administratives recueillies par d'autres organismes. Nul besoin de développer un nouveau système de collecte de données mais bien plutôt une méthode statistique pour tirer parti de données existantes et leur donner une autre dimension économique et sociale grâce à un nouvel outil d'analyse.

Ainsi, pour pouvoir préciser les taux de pauvreté à l'échelle des communes, ou plus finement, les experts de l'Insee exploitent, outre des données fiscales exhaustives issues de la direction générale des Finances publiques (DGFiP), des données exhaustives sur les prestations sociales. Ces dernières proviennent de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

C'est seulement en rapprochant ces deux types de données, fiscales et sociales, que l'Insee peut reconstituer un revenu déclaré (sur la base des données fiscales) et un revenu disponible (sur la base des données fiscales, avec intégration des prestations sociales) préalables à toute analyse de niveau de vie et du taux de pauvreté.

L'Insee bénéficiait déjà d'un accord avec la DGFiP pour la transmission de ses données (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques), ainsi qu'avec la CCMSA pour exploiter ses fichiers dans le cadre de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. Il convenait donc d'établir des conventions avec la Cnav et la Cnaf pour pouvoir aussi exploiter leurs fichiers exhaustifs. Choses faites à l'automne 2012 avec la Cnav et mi-2013 avec la Cnaf.

Autre impératif pour développer un nouveau fichier : obtenir l'accord de la Cnil. L'avis favorable est donné en septembre 2012.

Fort de ces différentes décisions, l'Insee accède dès lors aux données d'entrée nécessaires à Filosofi, le fichier localisé social et fiscal, et peut produire cet outil sur la base duquel il propose une lecture plus fine de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire en France métropolitaine, mais aussi dans les DOM dès 2016.

La convergence d'expertises métiers multiples

Pour parvenir à consolider l'outil Filosofi, plusieurs expertises métiers de l'Insee ont été nécessaires.

Des équipes de statisticiens et d'économistes de la direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS) ont travaillé en concertation avec la direction de la Diffusion et de l'Action régionale (DDAR). Ensemble, en tant que maîtres d'ouvrage du projet, ils ont défini le type de données qu'il était nécessaire de recueillir pour produire les chiffres et analyses attendues et précisé la méthode d'exploitation idoine de ces données.

Parmi les contributeurs clés : le pôle Revenus fiscaux et sociaux de Rennes, pôle de compétence national situé à la Direction régionale de Bretagne. Sa mission ? spécifier les différentes étapes du projet pendant son déroulement puis produire et mettre à disposition des données issues de l'exploitation des sources sur les revenus fiscaux et sociaux.

C'est en son sein, avec l'appui des maîtrises d'ouvrage du projet, que tous les besoins en termes de traitements informatiques ont été spécifiés. L'objectif final était de permettre un pilotage relativement simple des différentes étapes de production tout en fournissant à l'équipe statistique une méthode souple, paramétrée, pour déclencher puis vérifier le résultat de chaque étape de traitement informatique.

Une fois ce travail accompli, le service de production informatique, situé alors au centre national informatique d'Orléans, a mis en place la chaîne automatisée de production statistique qui ordonnance et encadre le déroulement de tous les traitements de données.

Le pôle de Rennes a ensuite conduit les différents tests avant d'adopter la chaîne de production finale. À chaque étape, les résultats ont été soumis pour validation aux équipes de statisticiens qui ont vérifié la cohérence. Le bon fonctionnement du système global a ainsi été testé pendant plusieurs mois, chaque étape faisant l'objet d'allers-retours entre informaticiens et statisticiens pour consolider l'outil final.

Au total, les équipes auront travaillé entre septembre 2012 et septembre 2014 pour développer l'outil Filosofi.

Un délai indispensable pour réaliser les nombreuses étapes visant à consolider et faire parler les chiffres issus de plusieurs sources hétérogènes. Parmi ces étapes : apparier les différents fichiers administratifs pour faire coïncider les différentes informations s'y trouvant, anonymiser les données, constituer une table des ménages consolidant l'ensemble des informations sociodémographiques, tout ceci en appliquant certains traitements méthodologiques inhérents aux sources (calculs de montants de prestations sociales annuels, imputations de revenus financiers non déclarés dans les fichiers fiscaux, imputations de minimum vieillesse...).

Autre impératif : toutes ces opérations sont menées dans un environnement informatique hautement sécurisé au vu de la confidentialité des données mais aussi de la taille importante des fichiers en jeu avec 26 800 000 ménages considérés au total pour l'année 2013 !

Vers une photographie des niveaux de vie et inégalité à l'échelle des quartiers

Juin 2015 : grâce à Filosofi, l'Insee publie pour la première fois des données localisées à la commune sur le revenu disponible et la pauvreté monétaire.

Parallèlement à l'étude nationale, chacune des vingt-deux régions de métropole propose ses résultats, tous calculés sur la base des revenus de 2012.

Mais Filosofi n'a pas encore montré tout son potentiel !

En effet, dès le premier semestre 2016, l'Insee sera en mesure de proposer une lecture de la pauvreté et des inégalités à l'échelle infra-communale. Les décideurs en matière de politique de la ville pourront dès lors bénéficier de données plus précises notamment sur les quartiers prioritaires des politiques de la ville et à l'échelle de leur commune.

Taux de pauvreté communaux

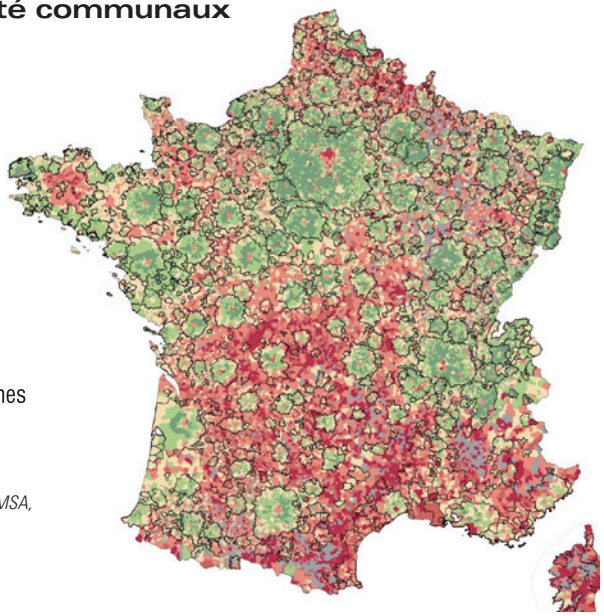

IGN - Insee 2015
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

Une première estimation provisoire du taux de pauvreté

Le 23 décembre 2015, l'Insee a aussi publié pour la première fois une estimation provisoire de la pauvreté pour l'année 2014. Les chiffres définitifs sur la pauvreté proviennent des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux qui allient données d'enquête, données issues des déclarations fiscales et des données issues de la Cnaf, de la Cnav et de la MSA. Récupérer ces données administratives prend du temps.

Or, pour évaluer plus rapidement la situation et l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, le besoin de disposer d'indicateurs plus précoces s'accroît. Cela répond à des enjeux nationaux mais aussi européens puisqu'Eurostat en a besoin pour mieux orienter la politique européenne de lutte contre la pauvreté. En effet, l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 est précisément de réduire d'un sixième l'indicateur européen de pauvreté entre 2007 et 2017.

L'Insee recourt donc à une nouvelle méthode, le *nowcasting* en anglais, contraction de « *now* » et « *forecasting* », puisqu'il s'agit de prévoir, non pas le futur, mais la valeur non encore disponible d'un indicateur sur une période récente. Elle consiste à reconstituer le niveau de vie des individus en année N, d'une part en actualisant les données relatives à N-1 à partir des dernières données démographiques et économiques agrégées, d'autre part en calculant l'ensemble des prestations et des prélèvements qui composent le revenu disponible des ménages à partir des barèmes en vigueur en année N.

Les grandes opérations de l'Insee

L'Insee mesure le chômage, la croissance, l'évolution des prix

L'Insee publie tous les trimestres une estimation du taux de chômage et du taux de croissance, et tous les mois l'indice des prix à la consommation. L'Insee consacre des moyens importants pour obtenir des estimations fiables et précises de ces indicateurs. Ils sont établis selon des principes et des méthodes homogènes au niveau européen et international, ce qui permet des comparaisons pertinentes entre pays.

La définition retenue par l'Insee pour le chômage est celle du Bureau international du travail (BIT), une agence spécialisée de l'ONU : pour qu'une personne sans emploi soit considérée au chômage, il faut qu'elle soit disponible pour travailler et qu'elle recherche activement un emploi. Cette définition ne prend pas en compte les raisons pour lesquelles elle se trouve dans cette situation, ni le fait qu'elle soit inscrite ou non en tant que demandeur d'emploi, et qu'elle soit ou non indemnisée.

Une enquête pour mesurer chômage, sous-emploi, halo

Une personne est considérée comme ayant un emploi même si elle travaille à temps très partiel. C'est pourquoi une notion complémentaire, le sous-emploi, a été introduite pour décompter les personnes qui travaillent à temps partiel et souhaiteraient travailler davantage, ou qui sont en chômage technique ou partiel. D'autres personnes souhaiteraient travailler mais en sont empêchées pour différentes raisons : elles sont classées dans un « halo » du chômage.

La mesure du chômage, du sous-emploi et du halo du chômage, repose sur l'enquête Emploi. Chaque trimestre, 100 000 personnes sont interrogées en France métropolitaine. Cet échantillon important permet une évaluation fiable du taux de chômage. Pour améliorer la précision des résultats, l'enquête est prolongée par une enquête auprès des non-répondants. Les résultats sont publiés deux mois après la fin de chaque trimestre. Ils comportent des estimations du taux de chômage, global et décomposé par sexe et âge pour ce trimestre, ainsi que de nombreuses données sur l'emploi.

L'enquête emploi a été rénovée en 2013 : le questionnaire a été amélioré pour faciliter sa compréhension par les enquêtés ; l'application de gestion a été refondue et les outils de codification améliorés ; l'enquête en continu a été étendue aux quatre DOM, et une enquête Emploi annuelle a été mise en place à Mayotte.

Par ailleurs, l'enquête Emploi fait partie d'un dispositif d'enquêtes semblables menées dans les différents pays de l'Union européenne, dites « enquêtes Forces de travail ». Les questions posées pour appliquer la définition du BIT ont été harmonisées dans le cadre d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, en accord avec les États membres. Le fait de retenir une définition

200 enquêteurs et 90 agents
en région et de la direction générale participent à la détermination de l'IPC

29 000 points de vente visités

200 000 prix relevés
chaque mois dans toute la France

180 000 tarifs relevés
(SNCF, électricité…)

L'Insee avance sa publication des premières estimations du PIB trimestriel, du chômage, de l'inflation.

Une première estimation du PIB sera désormais diffusée 30 jours après la fin du trimestre, alors qu'il fallait 45 jours jusqu'à présent. En janvier 2016, la France sera le seul pays en Europe à mettre à disposition dès 30 jours non seulement le taux de croissance du PIB mais également un compte complet de biens et services. La publication trimestrielle du chômage, et plus largement de l'ensemble des indicateurs sur l'emploi et le marché du travail issus de l'enquête Emploi, sera aussi avancée de 15 jours. Enfin, une estimation provisoire de l'inflation sera publiée désormais le dernier jour de chaque mois.

internationale permet de comparer le taux de chômage en France et dans les autres pays.

Le calcul de la croissance : des méthodes internationales

L'Insee publie le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) chaque trimestre, 45 jours après la fin du trimestre. À compter de janvier 2016 la publication de la première estimation du taux de croissance est avancée de 15 jours et intervient désormais 30 jours après la fin du trimestre. Cette publication a un fort retentissement.

Ce taux de croissance est obtenu grâce à l'élaboration de comptes trimestriels. Ceux-ci sont eux-mêmes établis en cohérence avec les comptes nationaux annuels plus complets et plus précis, mais disponibles plus tardivement. La confection des comptes nationaux utilise un très grand nombre de données statistiques, sur la consommation, sur les comptes des entreprises et ceux des administrations publiques, sur les prix de détail et de production, sur les exportations et les importations notamment. Au-delà du taux de croissance, les comptes nationaux fournissent des données sur la production de biens et services à niveau fin, la consommation et les revenus des ménages, les résultats des entreprises, les grands agrégats de finances publiques, le tout dans un cadre cohérent.

Les comptes nationaux sont établis selon le Système européen des comptes (SEC), adopté par tous les membres de l'Union européenne. Ce système a été élaboré en droite ligne du Système de comptabilité nationale établi dans le cadre de l'ONU, SCN, et qui a été adopté par la grande majorité des pays membres. Les taux de croissance, et plus généralement les données des comptes nationaux, sont ainsi comparables entre les pays.

L'évolution des prix : la consommation suivie au plus près

Autour du 13 de chaque mois, l'Insee publie l'indice des prix à la consommation (IPC), qui fournit l'évolution des prix au cours du mois précédent, ainsi qu'une décomposition fine en une centaine de postes. Cet indice permet de suivre l'évolution des tensions inflationnistes au sein de l'économie française. C'est aussi la référence pour déterminer l'évolution de certaines dépenses et de certains revenus.

Chaque mois, les enquêteurs de l'Insee se rendent dans 29 000 points de vente et y effectuent 200 000 relevés. Les prix des mêmes articles sont relevés, mois après mois, dans les mêmes points de vente. Ces prix relevés sur le terrain sont complétés par des prix collectés chaque mois de manière centralisée auprès d'organismes nationaux ou régionaux tels que EDF ou la SNCF. Une enquête spécifique est menée pour les loyers. L'ensemble que constituent les biens et services dont les prix sont suivis est représentatif de la consommation des ménages. Chaque bien ou service a un poids dans le calcul de l'indice correspondant à son importance dans la consommation.

L'échantillon des produits et services suivis est actualisé tous les ans pour tenir compte de la disparition de certains produits, de l'apparition de produits nouveaux et de l'évolution des comportements de consommation.

Pour se rapprocher au plus près des situations vécues, l'Insee publie des indices de prix par catégories de ménages, calculés à partir de la composition de la consommation de ces catégories : couple sans enfant, avec enfant(s), famille monoparentale, personne seule par exemple ; ou encore ménage faisant partie des 20 % les plus modestes, ou des 20 % les plus aisés.

L'Insee calcule aussi l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cette harmonisation concerne l'Union européenne, l'indice harmonisé étant établi selon les mêmes principes par tous les pays membres. Ces principes ne diffèrent que légèrement de ceux utilisés pour le calcul de l'indice des prix à la consommation français, et les évolutions de l'IPCH et de l'IPC sont très proches.

L'Insee recense la population

Depuis 2004, le recensement de la population se fonde sur des enquêtes annuelles, l'ensemble du territoire étant couvert au cours de cycles de cinq ans. Chaque année, les populations de toutes les circonscriptions administratives sont publiées fin décembre, les caractéristiques de la population et des logements en juin. Ces résultats sont complétés par des données infra-communales en octobre. Depuis 2015, les personnes concernées par l'enquête annuelle de recensement peuvent y répondre par internet.

En 2004, le recensement devient annuel

Depuis 2004, le recensement est fondé sur des enquêtes annuelles. L'ensemble du territoire est recensé au cours d'un cycle de cinq ans. La méthode est différente selon la taille des communes. Dans les communes de 10 000 habitants et plus, la population de 8 % des logements est recensée chaque année. À la fin d'un cycle de 5 ans, 40 % de la population de chaque commune est recensée. Ainsi, pour ces communes, le recensement n'est pas exhaustif. L'intérêt est de réduire sensiblement le coût de l'opération pour les finances publiques, mais aussi la charge de travail pour les communes et de réponse pour les personnes concernées. Il en résulte une légère perte de précision, mais celle-ci est apparue tout à fait acceptable, car en contrepartie la qualité de la collecte peut être mieux contrôlée.

24 521 agents recenseurs visitent
4 millions de logements et interrogent plus de 9 millions de personnes

493 superviseurs

8 131 communes interrogées
dont 7 144 communes de moins de 10 000 habitants

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la perte de précision aurait été trop forte en appliquant la même méthode. Ces communes sont réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants ont été recensées.

Chaque année, le recensement a lieu dans plus de 8 000 communes, qui sont les partenaires de l'Insee pour les opérations de la collecte. Elles recrutent les 24 000 agents recenseurs qui visitent plus de 4 millions de logements et interrogent plus de 9 millions de personnes. Sur le terrain, la collecte se déroule en début d'année, entre la mi-janvier et la mi-février.

Par ailleurs, le caractère annuel des opérations a permis de mettre en place un dispositif exigeant d'évaluation et d'amélioration en continu du processus. Une Commission nationale d'évaluation du recensement a été créée et ses évaluations sont positives. Elle émet des propositions qui sont étudiées et qui peuvent être

Je peux désormais suivre en temps réel l'avancement de la collecte

Témoignage de Christian Nicolas, superviseur du recensement en Picardie

En tant que représentant de l'Insee et référent technique auprès des communes, j'apporte une aide et un soutien au coordonnateur communal. J'assure la formation de l'ensemble des agents recenseurs de ma zone ainsi que celle des coordonnateurs des communes de moins de 10 000 habitants. Enfin, dès le démarrage de la collecte et jusqu'à la clôture, je contrôle la qualité et le respect de la confidentialité des opérations.

En 2015, ma zone de supervision en Picardie comportait onze petites communes dont la taille variait entre 200 à 3 000 habitants et 5 communes de plus de 10 000 habitants. Sur l'ensemble de ces communes, 65 agents recenseurs ont été recrutés.

Courant novembre, après la formation des coordonnateurs, j'ai effectué une première visite dans les communes pour m'assurer de la bonne préparation de la collecte, et notamment former le responsable communal à l'application Omer (cf. page 12). Faire en sorte que tous les acteurs impliqués s'approprient cet outil spécialement développé par l'Insee pour permettre le recensement par internet était fondamental ! C'est une réussite car l'outil a vite été apprécié par l'ensemble des acteurs communaux de ma zone.

Le recensement en ligne nous apporte plus de simplicité et d'efficacité. Je peux désormais suivre en temps réel l'avancement de la collecte. Quand je constate que les taux de réponse sont faibles, j'alerte les communes concernées qui mobilisent l'ensemble de leurs équipes sur le terrain. Si je constate un faible taux de réponse par internet, je contacte le coordonnateur communal. Celui-ci recommande alors à ses agents recenseurs de proposer prioritairement le questionnaire en ligne.

Je ne peux qu'encourager toutes les personnes recensées à privilégier la réponse par internet !

prises en compte dans les enquêtes de recensement futures.

De nombreux résultats publiés chaque année

Chaque année, fin décembre, un décret authentifie les populations légales des communes, cantons, départements, régions. Ces chiffres de population entrent en vigueur au 1er janvier de l'année suivante. Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des populations d'ensembles de communes (EPCI, départements, régions), ces chiffres doivent être relatifs à une même année pour toutes les communes. Par exemple, les populations légales publiées fin 2015 sur la base des enquêtes de 2011 à 2015 ont pour année de référence 2013.

Le recensement permet également de connaître la population dans sa diversité et son évolution : répartition par sexe et âge, diplômes, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, etc. Ces statistiques sont produites et diffusées chaque année au mois de juin, pour les niveaux communaux et supra-communaux. Elles sont complétées, au mois d'octobre, par des informations portant sur des quartiers de 2000 habitants environ.

L'offre de diffusion est très large : chiffres-clés, tableaux détaillés, bases de données. Les données diffusées en 2015 décrivent la population et le territoire sur l'année 2012 (année médiane pour les collectes ayant eu lieu de 2010 à 2014) et elles peuvent être comparées aux données diffusées cinq ans auparavant sur l'année 2007. Ceci constitue un grand progrès en matière de fraîcheur de données par rapport à la situation antérieure, où les recensements exhaustifs n'intervenaient que tous les 8 ou 9 ans.

Ces résultats permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc. et de préparer les politiques locales ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître la clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'oeuvre sur un secteur géographique donné ;
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

2015 : le recensement de la population par internet est généralisé à la France entière

Depuis 2015, tous ceux qui le souhaitent ont la possibilité de répondre par internet, pour toutes les communes recensées. L'agent recenseur, quand il prend contact avec un ménage, lui demande s'il souhaite répondre par internet.

En 2015, un ménage recensé sur trois a choisi ce mode de réponse.

Pour en savoir plus : voir p.11

L'Insee réalise des enquêtes auprès des entreprises

Les besoins d'information sur les entreprises sont nombreux : connaître le système productif, suivre la conjoncture et permettre aux entreprises elles-mêmes de se situer par rapport aux autres, Pour répondre à ces besoins, l'Insee a mis en place un dispositif très complet d'enquêtes auprès des entreprises, qui s'inscrit notamment dans le cadre des règlements européens. Ce dispositif permet de recueillir des informations structurelles et conjoncturelles ainsi que des données sur certains thèmes spécifiques. Plusieurs mesures ont permis de réduire la charge que ces enquêtes représentent pour les entreprises.

Les résultats des enquêtes auprès des entreprises intéressent de nombreux types d'utilisateurs. Les organismes professionnels utilisent ces résultats pour le suivi de leur secteur et pour l'élaboration de leur stratégie. Les entreprises elles-mêmes s'en servent aussi pour se situer par rapport à l'ensemble de leurs concurrentes, et pour mieux connaître les secteurs en amont ou en aval de leurs propres activités. Les acteurs publics s'appuient sur elles pour préparer leurs décisions. Pour les économistes, les enquêtes répondent à de multiples besoins d'analyses sectorielles ou transversales. Elles sont par ailleurs indispensables pour l'élaboration des comptes nationaux.

Un point annuel complet sur l'activité et les conditions de production des entreprises

Des enquêtes structurelles interrogent l'ensemble des entreprises non financières. Dans les services, la construction, les industries agro-alimentaires, le transport et le commerce, les enquêtes sectorielles annuelles (ESA) demandent aux entreprises les informations essentielles sur leurs activités (ce qui permet d'en déduire leur activité principale), sur les événements survenus pendant l'année, tels qu'une fusion ou absorption, ainsi que des informations propres à chaque secteur.

Dans l'industrie manufacturière, l'enquête annuelle de production (EAP) détaille ces mêmes informations et recueille également une décomposition précise des facturations et des quantités.

Une troisième enquête, l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss). Elle a pour objectif le suivi annuel de la structure des rémunérations des salariés ainsi que du temps de travail. En outre, elle demande une année sur deux des éléments explicatifs des disparités salariales, et une année sur deux une mesure et une décomposition du coût du travail pour les établissements employeurs.

Le suivi conjoncturel de l'activité et des prix

Les enquêtes de court terme auprès des entreprises ont pour vocation principale le suivi conjoncturel de l'activité, des prix et de la démographie des entreprises. Pour l'industrie, les enquêtes mensuelles de branches permettent ainsi le calcul de l'indice de la production industrielle. Pour le commerce, les services, la construction et l'industrie, le calcul des indices de chiffre d'affaires, ou dans certains cas, du volume des ventes, s'appuie sur l'information apportée par les formulaires que remplissent les entreprises pour le paiement de la TVA. L'enquête sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa) complète ce dispositif.

L'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE) mesure l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de transaction de biens ou des services. Elle

265 000 sociétés ou entreprises individuelles interrogées par l'Insee
(sur environ 3 millions)

29 enquêtes réalisées auprès d'entreprises
d'établissements, d'associations...

26 d'entre elles sont accessibles pour répondre par internet

Un réseau d'enquêteurs entreprises composé de 15 agents

Un nouveau millésime de l'enquête CIS sur l'innovation

Fin novembre s'est achevée la collecte de la partie française de l'enquête européenne *Community Innovation Survey* portant sur les années 2012 à 2014 (CIS 2014). Cette enquête biennale constitue la principale source de statistiques sur l'innovation des entreprises en France et en Europe. Elle fournit des informations sur la fréquence de l'innovation par nature, sur le montant des dépenses d'innovation et sur des aspects spécifiques du processus d'innovation.

CIS 2014 apportera notamment des informations sur les facteurs expliquant l'absence d'innovation et sur les innovations apportant des bénéfices environnementaux dans une grande partie des secteurs principalement marchands. 23 000 unités légales de l'industrie, de la construction, du commerce et des services ont été interrogées.

permet de couvrir les indices de prix à la production pour le marché intérieur et pour le marché extérieur, et les indices de prix à l'importation des produits industriels. Ces indices sont publiés mensuellement dans l'industrie, trimestriellement dans les services.

L'Insee réalise par ailleurs des enquêtes mensuelles auprès des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme pour suivre leur occupation et les nuitées touristiques, par nationalité.

Éclairer l'innovation, l'environnement, la mondialisation...

D'autres enquêtes auprès des entreprises éclairent des thèmes spécifiques. Ainsi, une enquête vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises (enquête TIC). Une autre enquête, tous les deux ans, mesure l'effort d'innovation des entreprises.

Plusieurs enquêtes ont un rapport direct avec l'environnement. Deux d'entre elles interrogent annuellement les établissements industriels sur, d'une part, la consommation et la production d'énergie (EACEI) et, d'autre part, les études et les investissements destinés à protéger l'environnement (Antipol). Une autre enquête, quadriennale, porte sur les quantités et la gestion des déchets de l'industrie et du commerce. Les thèmes du Développement durable et de la Responsabilité sociale des entreprises sont également appréhendés tous les quatre ans à travers des enquêtes aux questions essentiellement qualitatives.

Des enquêtes sont régulièrement menées pour répondre aux préoccupations en matière de mondialisation des entreprises : une enquête annuelle sur les groupes d'entreprises français implantés à l'étranger fournit des informations sur leurs filiales, leurs lieux d'implantation, leur activité et leurs effectifs (O-FATS) ; une exploitation annuelle des données fiscales permet de décrire les filiales en France de groupes étrangers. Tous les cinq ans, une enquête sur le thème des chaînes d'activité mondiales et des délocalisations éclaire ces problématiques.

Une attention particulière est enfin accordée à la création d'entreprise et aux auto-entrepreneurs. Des enquêtes sont régulièrement menées auprès des créateurs, pour étudier dans un premier temps les conditions de leur création, puis dans un deuxième temps la survie des nouvelles entreprises trois et cinq ans après leur création.

Fin 2015, une enquête auprès des établissements commerciaux a été réalisée pour compléter les informations disponibles par ailleurs sur les points de vente et l'organisation du commerce de détail.

Alléger la charge des entreprises

Les besoins de connaissance du système productif sont importants mais il faut veiller à ce que la charge des enquêtes reste acceptable par les entreprises. Plusieurs mesures ont été prises pour la réduire. Ainsi, les données administratives que les entreprises ont déjà fournies sont largement mobilisées, de sorte que les entreprises n'ont pas à les fournir à nouveau. Au total, selon les organisations professionnelles, le poids des enquêtes statistiques représente seulement 1 % des sujétions administratives auxquelles sont astreintes les entreprises.

Le fichier Sirus permet désormais de répartir au mieux la charge d'enquête, en particulier pour les petites entreprises. Il permet aussi de regrouper et d'analyser les données sur la charge que les enquêtes font peser sur les entreprises.

Les enquêtes de l'Insee sont coordonnées avec les enquêtes menées par les services statistiques des ministères dans leur champ de compétence, de façon à minimiser la charge globale pesant sur les entreprises.

La collecte de toutes les enquêtes de l'Insee auprès des entreprises est possible par internet. Les entreprises répondent en se connectant à un portail de réponse spécifique, *http://entreprises.insee.fr/*. Toutefois, la possibilité de répondre par voie postale est encore proposée.

L'Insee réalise des enquêtes auprès des ménages

L'Insee mène un grand nombre d'enquêtes auprès des ménages, décidées en grande partie dans le cadre du système statistique européen. Des enquêtes annuelles permettent d'observer l'évolution de certains comportements économiques et sociaux des ménages et des personnes. Des enquêtes structurelles lourdes mais qui n'ont lieu que tous les cinq à dix ans couvrent d'autres aspects de leur situation et de leurs comportements.

L'enquête auprès des ménages la plus importante en taille d'échantillon est l'enquête Emploi, partie française de l'enquête européenne sur les forces de travail. Elle mesure chaque trimestre le taux de chômage au sens du Bureau international du travail et permet ainsi des comparaisons internationales selon un concept homogène. Elle fournit aussi des données très complètes sur l'emploi, les conditions et le temps de travail.

Des enquêtes annuelles pour suivre de près les évolutions des comportements

- L'enquête Entrée dans la vie adulte est un panel auprès des jeunes. Il mesure leur insertion professionnelle et sociale et lie les conditions d'insertion aux parcours scolaire et universitaire.
- L'enquête Cadre de vie et sécurité, dite de victimation, a pour objectif principal de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes ; elle donne aussi le taux de plainte selon les délits dont les personnes ont été victimes et donc les atteintes non déclarées.
- L'enquête sur les Technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique collecte des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages des individus en matière d'informatique, d'internet, et de téléphonie.
- Le dispositif de Statistiques sur les ressources et les conditions de vie est la partie française d'une opération statistique européenne qui fournit des indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion dans les États membres. Il se compose, en plus de l'enquête annuelle, d'un panel de ménages suivi en France pendant neuf ans.
- L'enquête Camme, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, mesure l'opinion des ménages sur leur environnement économique, leur situation financière personnelle et leurs intentions en matière d'épargne et de consommation. Elle est réalisée par téléphone.

Des enquêtes structurelles complètent le dispositif

Certaines enquêtes auprès des ménages visent à décrire des phénomènes structurels. Elles se déroulent généralement tous les cinq à dix ans, car elles s'intéressent à des phénomènes qui évoluent lentement et sont très lourdes : leurs questionnaires sont longs, pour couvrir aussi largement que possible les divers aspects des phénomènes étudiés ; leur échantillon est important pour obtenir une précision suffisante. Certaines d'entre elles sont réalisées en collaboration avec

Comment sont décidées les enquêtes ?

Une partie des enquêtes résulte d'obligations réglementaires européennes, les autres enquêtes sont décidées après un double examen dans le cadre du Cnis (Conseil national de l'information statistique) avec la participation des représentants de la société civile. Les examens portent d'une part sur son utilité sur le plan de la connaissance, d'autre part sur la qualité de l'opération au regard des modalités de mise en œuvre.

des organismes partenaires, le plus souvent des services statistiques des ministères. Les principales :

- L'enquête Logement décrit les conditions de logement des ménages, estime leurs dépenses dans ce domaine. Elle est utilisée pour évaluer les effets des politiques du logement.
- L'enquête Budget de famille fournit une estimation de la consommation pour les différents biens et services à un niveau très fin et selon les diverses catégories de ménages.
- L'enquête Patrimoine décrit la composition du patrimoine des ménages selon les différents types d'actifs, et apporte une information très détaillée sur les facteurs qui expliquent sa formation.
- L'enquête Conditions de travail vise à décrire de façon fine, par catégorie socio-professionnelle et secteur d'activité, les conditions de travail des actifs ayant un emploi. Elle comporte un volet sur les risques psycho-sociaux.
- L'enquête Formation-qualification professionnelle constitue la principale source d'information sur les relations entre la formation initiale et continue, l'emploi et les mobilités professionnelles. C'est aussi la source de référence sur la mobilité sociale.
- L'enquête AES (*Adult education survey*), enquête européenne, mesure le taux d'accès à la formation tout au long de la vie. Elle analyse par catégorie de population (en emploi, chômeurs...) les taux d'accès à la formation et les difficultés éventuelles rencontrées.
- L'enquête Emploi du temps recueille des données sur la façon dont les personnes utilisent leur temps, en particulier selon qu'ils ont un emploi, sont au chômage, en retraite...
- L'enquête Participation électorale, réalisée les années d'élections présidentielles et législatives, suit le comportement des inscrits sur les listes électorales entre deux tours d'un même scrutin et entre différents scrutins successifs.
- L'enquête Famille est associée aux recensements depuis 1954. Elle a été reconduite en 2011 sous la forme d'une enquête Famille-logements, qui décrit de manière détaillée les situations conjugales et familiales actuelles.
- Une enquête Sans-domicile, menée auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas, a été réalisée en 2001 et en 2012. Elle a permis de mieux connaître le nombre de personnes privées de domicile personnel, c'est-à-dire sans-abri ou bénéficiant d'un hébergement fourni par un organisme d'aide ou une association, ainsi que leur situation économique et sociale et les processus les ayant conduits à cette situation.
- Une enquête destinée à mesurer les capacités des adultes à maîtriser des informations écrites ou chiffrées a été réalisée en 2012 en France et dans 23 autres pays de l'OCDE. Elle apporte un éclairage complémentaire à l'enquête Information et vie quotidienne, plus spécifiquement dédiée à la mesure des situations d'illettrisme.
- Une enquête sur les Ressources des jeunes destinée à décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes, qu'elles proviennent d'activités rémunérées, de transferts sociaux, d'aides monétaires ou en nature reçues des parents.
- L'enquête Vie quotidienne et santé s'intéresse aux conditions de vie des personnes âgées, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et aux aides qu'elles reçoivent. L'enquête *Care* complète le dispositif ; elle permet de suivre l'évolution du nombre de personnes dépendantes, d'estimer le reste à charge lié à la dépendance et de mesurer l'implication de l'entourage dans la prise en charge de la dépendance.
- L'enquête Mobilité géographique permet de décrire les déplacements, qu'ils soient liés aux navettes domicile-travail ou à d'autres motifs.
- L'enquête Trajectoires et Origines (TEO), enquête sur la diversité des populations en France, décrit de façon fine et objective les conditions de vie et les parcours de vie des personnes immigrées, descendantes d'immigrés, originaires des DOM et descendantes d'originaires des DOM.

Les enquêtes auprès des ménages sont généralement réalisées par des enquêteurs, le plus souvent en face à face, quelquefois par téléphone ou internet. L'Insee dispose pour ses enquêtes d'un réseau d'environ 900 enquêteurs. Des expérimentations sont par ailleurs menées pour offrir aux ménages la possibilité de répondre plus largement par internet.

13 enquêtes auprès des ménages réalisées en 2015

8 par entretien, 3 par téléphone, 2 en combinant les deux modes

3 enquêtes sont réalisées en partie par internet

EEC (Emploi En Continu), enquête Entrée dans la Vie Adulte (EVA) et TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

550 000 ménages interrogés

dont la moitié en face à face

Plus de 900 enquêteurs

L'Insee diffuse très largement ses statistiques

Les internautes trouvent gratuitement sur le site de l'Insee toutes les données statistiques, ainsi que les informations nécessaires pour les interpréter correctement. Une large gamme de publications permet de couvrir les besoins des différents utilisateurs. La presse est un relais indispensable vers le grand public. Aussi, tout au long de l'année, les médias sont accompagnés par le bureau de presse de la direction générale et par les attachés de presse en région.

La plupart des instituts statistiques nationaux mettent désormais en accès gratuit sur internet toutes les données qu'ils produisent et toutes leurs publications. L'Insee a pris cette décision dès 2003. Les utilisateurs trouvent ainsi, sur le site insee.fr, des millions de données de nature diverse : données de cadrage et chiffres clés ; données historiques et séries chronologiques ; données localisées à la région, à la commune, au quartier ; données détaillées au niveau individuel, anonymisées pour respecter le secret statistique. Pour répondre à des demandes complémentaires d'utilisateurs, l'Insee construit et livre des tableaux payants : 3 300 demandes ont été servies en 2015. Les utilisateurs qui ont du mal à trouver une information peuvent faire appel au service Insee Contact. Ce service centralise toutes les questions reçues à l'Insee et apporte des réponses en continu. Il transmet aux experts de l'institut les questions les plus complexes.

80 000 appels annuels au serveur vocal d'Insee contact

40 000 réponses téléphoniques faites par des conseillers

31 000 demandes annuelles par courriel

dont 99 % ont une première réponse en 2 jours ouvrés

29 000 abonnés à insee.net actualités

40 000 abonnés Twitter

Les internautes ont aussi à leur disposition sur le site de l'Insee ce qui leur est nécessaire pour interpréter correctement les données qui leur sont fournies. Un dictionnaire des termes statistiques, très complet, inclut la définition de tous les termes techniques utilisés. Une rubrique « Sources et méthodes » présente la méthodologie des enquêtes et des autres opérations statistiques.

insee.fr : des visites de plus en plus nombreuses et une refonte programmée en 2016

Le site insee.fr est ainsi devenu l'instrument de diffusion privilégié de l'Insee. Le nombre de visites ne cesse de croître : de 10,8 millions en 2004, il est passé à 31,9 millions en 2015. Le nombre de pages vues est passé de 231,7 millions en 2014 à 269,4 millions en 2015. Toutefois, si les internautes sont très satisfaits de la richesse du site, ils déclarent dans les enquêtes de satisfaction qu'ils ont encore parfois du mal à repérer les données et publications dont ils ont besoin. C'est pourquoi une refonte d'ampleur est en préparation pour améliorer notamment l'organisation de l'information et la navigation sur le site, ainsi que pour moderniser sa charte graphique.

Une gamme de publications nationales et régionales intégralement accessibles en ligne

L'Insee édite un ensemble de publications nationales et régionales, consultables et téléchargeables gratuitement sur le site et, pour certaines d'entre elles, disponibles en version papier.

Insee Première présente en quatre pages les premiers résultats des principales enquêtes, opérations statistiques et études que l'Insee réalise ; 49 numéros sont parus en 2015. *Insee Première* est plébiscité par ses lecteurs : 9 sur 10 en sont satisfaits. Les consultations en ligne progressent à 3,5 millions de pages vues contre 3,2 en 2014. Pour les 49 nouveaux numéros, ce sont 685 000 pages vues, soit 14 000 en moyenne par numéro.

Insee Analyses présente, sous une forme pédagogique et accessible à un large public, des résumés de travaux d'analyse macroéconomique ou d'évaluation micro-

économique des politiques publiques. 4 numéros sont parus en 2015.

Insee Focus, nouvelle collection créée en 2014, propose de courtes synthèses sur des thématiques variées, illustrées par des graphiques et des cartes. 38 numéros sont parus cette année.

Insee Références est une collection d'ouvrages proposant sur un thème un ensemble de données de référence et d'analyses. Certains sont annuels, comme les produits phares que sont les *Tableaux de l'économie française* et *France Portrait social*, ainsi que *Les entreprises en France*, série créée en 2013 avec l'objectif de donner la vue la plus complète de notre système productif. D'autres sont publiés régulièrement, compte tenu de l'enjeu des thèmes abordés, comme *Les revenus et le patrimoine des ménages*, *Femmes et hommes - Regards sur la parité*. D'autres, enfin, sont publiés ponctuellement comme, en 2014, *Trente ans de vie économique et sociale* et *La France dans l'Union européenne* ou, en 2015, *La France et ses territoires* et *Couples et familles*.

Économie et Statistique est la revue scientifique de l'Insee, largement ouverte aux chercheurs extérieurs à l'institut. Parmi les livraisons de l'année 2015, on peut mentionner des dossiers consacrés à la santé et aux soins, aux emplois aidés ainsi qu'à l'enquête Emploi du temps.

Les conjoncturistes rédigent trois *Notes de conjoncture* chaque année, diffusées en mars, juin et décembre, et un *Point de conjoncture* en octobre. En plus de ces analyses et prévisions, tous ceux qui s'intéressent à la conjoncture ont accès aux *Informations Rapides*, publications dédiées aux grands indicateurs économiques : 320 numéros sont parus en 2015.

À ces publications nationales s'ajoutent dans toutes les régions des publications organisées en quatre collections : *Insee Flash Région* présente en deux pages les principales données statistiques régionales ; *Insee Analyses Région* expose en quatre pages des études le plus souvent réalisées en partenariat ; *Insee Dossier Région* traite de problématiques dans un format plus développé ; *Insee Conjoncture Région* est consacrée à l'analyse de la situation économique récente.

Les médias : un relais essentiel

La presse écrite et les médias audiovisuels jouent un rôle de relais essentiel pour la diffusion des statistiques et des études de l'Insee. Presse écrite, radio télévision et internet font quotidiennement référence aux travaux de l'Insee.

Les médias sont informés de toutes les publications, dont la date de sortie est annoncée par avance. Au plan national, en 2015, 11 publications ont été présentées lors d'une conférence de presse. Le bureau de presse de l'Insee a rédigé 31 communiqués de presse, désormais traduits en anglais. Les directions régionales de l'Insee organisent également de nombreuses communications en direction de la presse.

Le bureau de presse de l'Insee a pour mission de faciliter les mises en relation entre les journalistes et les experts de l'Insee. Ces mises en relation sont quotidiennes, pour des interviews ou des explications techniques. Le bureau de presse répond aussi en continu aux demandes des journalistes : une vingtaine d'appels quotidiens en moyenne, plus de trente en période d'activité intense. Les directions régionales répondent pour leur part aux demandes émanant des médias locaux.

« Avec les données locales issues du site insee.fr, je constitue l'essentiel de mes dossiers d'urbanisme

Témoignage de Mme Dorothée Houdan, Chargée de projet en Urbanisme au sein de l'agence NIS (Neill Ingénierie Services) à Caen dans le Calvados

Pour répondre aux communes qui ont des projets de développement, je suis missionnée pour élaborer un document d'urbanisme qui ouvre à l'urbanisation certaines zones et en justifie le choix. Ce dossier stratégique comprend un diagnostic complet de la commune (analyse socio-économique, analyse du logement, etc.).

Pour établir ce diagnostic, j'ai besoin notamment des chiffres de population issus du recensement, de l'ensemble des données sur le logement mais aussi sur l'activité (l'emploi, les commerces, la nature des entreprises, les déplacements). J'utilise des chiffres Insee qui concernent aussi des communes rurales en Normandie. Je les télécharge depuis les bases de données locales, de manière fréquente et récurrente, car ce sont des données officielles dans lesquelles j'ai pleine confiance. De plus, leur accès libre est indispensable pour moi. Toutes ces données nourrissent la base de mon diagnostic que je consolide ensuite en prenant notamment en compte les données de terrain fournies par les élus de la commune.

Parmi les productions de l'Insee, j'apprécie particulièrement la cartographie dynamique qui permet la comparaison d'une commune par rapport à son bassin économique ou de vie, car cela améliore la compréhension du territoire. Elle me permet d'évaluer si une localité suit une logique de développement qui lui est propre ou si ce sont les communes voisines qui lui apportent tel ou tel dynamisme. Ces cartographies ont une réelle valeur ajoutée. En conclusion, je dirais que les bases de données locales de l'Insee sont devenues indispensables en matière d'analyse d'un territoire.

L'Insee exploite les fichiers administratifs

Les statisticiens font appel de manière croissante aux fichiers administratifs, en particulier pour obtenir des données sur l'emploi, les salaires, la distribution des revenus, l'activité des entreprises. Les fichiers administratifs évitent en effet d'avoir recours à des enquêtes, coûteuses pour les enquêtés comme pour les services enquêteurs. Ils permettent aussi de répondre à la demande croissante de données à des niveaux géographiques ou de nomenclature détaillés.

L'usage des fichiers administratifs pour l'établissement de statistiques est ancien. Depuis 1950, l'Insee exploite les documents que les employeurs doivent remplir chaque année et qui retracent les périodes d'emploi et les salaires de leurs salariés. De même, depuis les années 1960, les fichiers des Bénéfices industriels et commerciaux et des Bénéfices non commerciaux sont une des sources principales pour l'élaboration des comptes nationaux ; et depuis les années 1970, les déclarations de TVA servent à l'établissement des indices de chiffres d'affaires, eux-mêmes servant de guide pour l'analyse de la conjoncture, en particulier dans le commerce et les services.

L'usage des fichiers administratifs présente un avantage évident quand il évite d'avoir à recueillir les mêmes informations par des enquêtes, consommatrices de temps et d'argent, pour les enquêtés comme pour les services enquêteurs. L'un des indicateurs du Code des bonnes pratiques de la statistique européenne indique ainsi que : « Dans un souci d'éviter des enquêtes directes coûteuses, tout est mis en œuvre pour améliorer l'exploitation statistique des fichiers administratifs ». Le Comité du label du Conseil national de l'information statistique (Cnis) veille ainsi à rejeter toute proposition d'enquête nouvelle qui pourrait être remplacée par l'utilisation de données administratives existantes. Dans le même esprit, les administrations sont légalement tenues de transmettre des données individuelles aux services statistiques publics si ces derniers les leur demandent.

Des statistiques détaillées

Les fichiers administratifs ont un autre avantage. De par leur caractère exhaustif, ou quasi-exhaustif, dès lors que l'information est présente et suffisamment utile à la gestion pour être de bonne qualité, ces fichiers permettent l'établissement de statistiques à un niveau de nomenclature plus détaillé que les enquêtes par sondage. De même, eux seuls peuvent fournir des données à un niveau géographique fin.

Ainsi, le dispositif Epure fournit des indicateurs trimestriels d'évolution sur l'emploi aux niveaux national, régional, départemental. Ce dispositif repose principalement sur l'exploitation trimestrielle des bordereaux que les établissements employant des salariés envoient aux Urssaf, chaque mois ou chaque trimestre suivant leur taille, pour le paiement de leurs cotisations sociales. Ces bordereaux donnent les effectifs en fin de période, ainsi que le nombre de salariés rémunérés et la masse salariale versée au cours de la période.

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) constituent une autre source sur l'emploi et les salaires. Elles sont remplies par les établissements employant des salariés, et comportent notamment la masse des salaires versés, les effectifs employés, et pour

Le secret statistique

Les règles strictes du secret statistique s'appliquent à toutes les données provenant de l'exploitation d'un fichier administratif ou recueillies lors d'une enquête. Elles ne peuvent être communiquées qu'après un délai de 75 ans si elles concernent la vie privée et de 25 ans s'il s'agit de données économiques et comptables. C'est pourquoi toutes les précautions sont prises pour que les statistiques publiées à partir de ces sources ne puissent en aucun cas permettre une identification des répondants et de leur réponse par croisement de critères. Par ailleurs, après un avis favorable du comité du secret statistique, des chercheurs peuvent avoir accès à des données individuelles, en étant alors soumis aux obligations du secret statistique.

chaque salarié la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures travaillées, les salaires versés.

Ces deux sources, Epure et la base statistique des DADS, font l'objet d'investissements importants en lien avec l'arrivée de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui va progressivement se substituer aux bordereaux de cotisation et aux Déclarations annuelles de données sociales.

En ce qui concerne les statistiques structurelles d'entreprises, un nouveau dispositif, Esane, a été mis en place depuis 2008. Il repose principalement sur l'exploitation des Bénéfices industriels et commerciaux pour les informations comptables sur l'entreprise, et des DADS pour les effectifs et les rémunérations. La disponibilité plus précoce de ces fichiers et la mise en place de contrôles plus systématiques ont permis de mettre un terme à l'ancien dispositif, qui reposait en grande partie sur les Enquêtes annuelles d'entreprise. Ces enquêtes ont pu ainsi être remplacées par des enquêtes beaucoup plus légères.

En matière de statistiques conjoncturelles, les déclarations de TVA, utilisées pour le calcul des indices de chiffre d'affaires, permettent aussi d'élaborer aujourd'hui des indices de volume des ventes dans le commerce de détail et les services personnels. L'usage de ces déclarations de TVA sera renforcé ces prochaines années. Elles serviront au calcul d'indices de volume des ventes pour le commerce de gros, et d'un indice de la production pour les services. Cela permettra de répondre à de nouvelles demandes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

L'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux utilise le fichier des déclarations de revenus. Ce fichier est couplé avec celui de l'enquête Emploi. L'enquête intègre les prestations sociales réellement perçues *via* les fichiers fournis par les caisses de sécurité sociale (Cnaf, Cnav, CCMSA). Elle permet ainsi de calculer avec précision un certain nombre d'indicateurs sur les inégalités, ainsi que le seuil et le taux de pauvreté.

Pour aller encore plus loin dans la mesure de la pauvreté, notamment à un niveau local plus fin, l'Insee a mis en place le dispositif Filosofi (cf p.17).

De nombreux autres fichiers administratifs sont également utilisés par les Services statistiques ministériels, dans leur domaine de compétence.

Des précautions nécessaires

L'usage des fichiers administratifs exige cependant la mobilisation de moyens importants. Pour que les statistiques qu'ils permettent d'obtenir soient d'une qualité satisfaisante, des traitements longs et complexes sont indispensables. La cohérence interne et intertemporelle des données doit être vérifiée. Il faut procéder à des redressements pour les unités manquantes ainsi qu'à des redressements de cohérence ou des opérations de codification à partir de libellés déclarés en clair, comme pour la profession et la catégorie socioprofessionnelle. Ces traitements sont en partie automatisés, mais ils peuvent également nécessiter une intervention humaine.

Par ailleurs, les fichiers administratifs sont tributaires de définitions et de catégories réglementaires qui peuvent différer de celles dont les utilisateurs des statistiques ont besoin. En outre, les évolutions mesurées risquent de perdre une grande partie de leur validité quand les règles de gestion changent pour des raisons administratives. Il importe donc de veiller à ces évolutions dans les instances de pilotage des sources administratives, ou à défaut de modifier les chaînes de traitement pour les prendre en compte. Pour la diffusion des résultats, le respect des règles de confidentialité exige par ailleurs la mise en œuvre de mesures de précautions spécifiques et contraignantes mais indispensables.

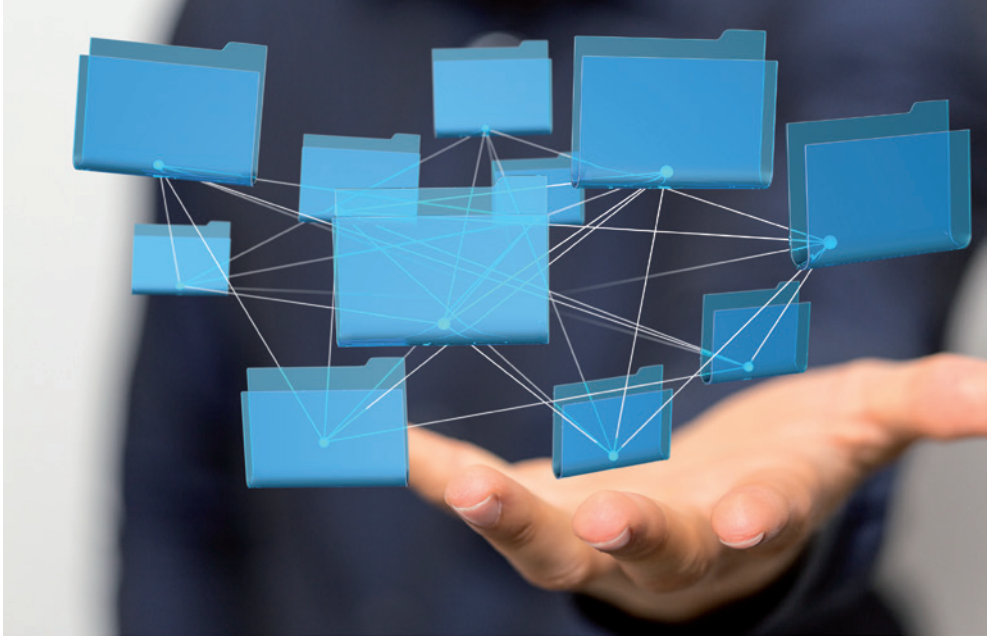

L'Insee gère des grands répertoires : Sirene et BRPP

L'Insee est chargé par la loi de tenir à jour deux répertoires : Sirene, Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements, utilisé pour l'identification des entreprises ; et la BRPP, Base de répertoire des personnes physiques, qui regroupe le Répertoire national d'identification des personnes physiques et le Fichier électoral.

La gestion de Sirene et de la BRPP, Base de répertoire des personnes physiques, a été confiée par la loi à l'Insee, bien que leur usage ne soit pas uniquement statistique. En effet, l'Insee a l'expérience de la manipulation de fichiers volumineux et sait garantir leur sécurité et leur confidentialité. Il exerce ici une mission régalienne de gestion de répertoires d'entreprises, d'établissements et de personnes.

La BRPP en 2015

105 millions de personnes
enregistrées dans la BRPP

1,3 million de personnes intégrées en 2015
dans le RNIP et 800 000 modifications d'état civil

44,6 millions d'électeurs inscrits
dans le fichier électoral dont 1 208 000 nouveaux électeurs et 726 000 électeurs radiés

120 agents travaillent à la gestion de la BRPP

Dans Sirene figurent toutes les entreprises (personnes morales et entreprises individuelles), et tous les établissements présents sur le territoire. Chaque entreprise est repérée par un « numéro Siren » et chaque établissement par un « numéro Siret » qui débute par le Siren de l'entreprise auquel il est rattaché. Sirene couvre depuis 1983 les administrations et depuis 1995 le secteur agricole. En 2015, 10,6 millions d'établissements y sont enregistrés.

La BRPP regroupe le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le Fichier électoral.

Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées en France ainsi que les personnes nées à l'étranger qui ont besoin d'être immatriculées auprès de la sphère sociale, c'est-à-dire de disposer d'un NIR, numéro d'inscription au répertoire, plus connu sous le nom de numéro de sécurité sociale. Il comporte, pour chaque personne présente, son NIR et des renseignements d'état civil : le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance et le cas échéant, la date et le lieu de décès.

Le Fichier électoral indique, pour chaque personne inscrite ou ayant été inscrite sur une liste électorale, son état civil, sa commune d'inscription actuelle et ses situations électorales passées, et le cas échéant fait mention d'une incapacité électorale. Son rôle est d'empêcher qu'une même personne soit inscrite sur deux listes électorales,

L'Insee attribue les LEI (*Legal Entity Identifier*)

Le G20 a validé au sommet de Los Cabos en juin 2012 un dispositif d'identifiant unique au niveau mondial des intervenants sur les marchés financiers. L'objectif est de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Cet identifiant unique est dénommé LEI (*Legal Entity Identifier*, identifiant pour les unités légales).

Chaque pays doit désigner une entité chargée d'attribuer les LEI. Pour la France, l'Insee a été désigné à la demande du ministère de l'Économie et des Finances pour assumer cette mission.

L'Insee a commencé à attribuer des LEI le 10 juillet 2013. La marche à suivre est indiquée sur les pages d'accueil des sites insee.fr et Lei-France.insee.fr. Au 31 décembre 2015, l'Insee a ainsi attribué 18 000 LEI à des unités légales et 7 000 LEI à des organismes de placement collectif. Plus de 16 000 sont actifs :10 000 pour les sociétés et 6 000 pour les organismes de placement collectif.

Cette activité s'est fortement amplifiée au cours de l'année 2014 avec l'entrée en vigueur du règlement européen EMIR (*European Market and Infrastructure Regulation*, réglementation européenne sur les marchés et les infrastructures). Ce règlement oblige les entreprises à déclarer à l'aide de leur LEI toutes les transactions qu'elles effectuent sur les produits dérivés et ce depuis le 12 février 2014.

ou qu'une personne privée du droit de vote puisse voter.

Au service des entreprises et des administrations

Le répertoire Sirene est un puissant facteur de simplification des relations entre les entreprises et les administrations : depuis 1997, toutes les administrations ont l'obligation d'utiliser le numéro Siren pour leurs relations avec les entreprises. Cette situation est relativement unique en Europe. De nombreux acteurs privés, notamment les banques, font également une large utilisation de cet identifiant.

Sirene est mis à jour à partir de déclarations remplies par les entreprises lors de leur création puis lors des autres événements les affectant, tels qu'un changement d'adresse ou d'activité. 15 000 modifications sont prises en compte chaque jour, dont 20 % sont des créations d'entreprises.

Le Répertoire national d'identification des personnes physiques est mis à jour principalement à partir des bulletins de naissance, de décès, et de tout autre acte modifiant l'état civil des personnes, envoyés par les mairies. Il est largement utilisé pour vérifier l'exactitude des données d'état civil présentes dans différents fichiers. Ainsi, de nombreuses administrations, notamment l'administration fiscale, ont besoin d'identifier sans ambiguïté les personnes auxquelles elles ont affaire ; au sein de l'Insee, l'identification très précise des personnes est nécessaire dans plusieurs opérations statistiques. Tous ces usages sont contrôlés par la Cnil, Commission nationale informatique et libertés.

Une fiabilité quasi parfaite

La gestion des répertoires doit permettre une fiabilité quasi parfaite et des délais de prise en compte aussi réduits que possible pour les nouvelles inscriptions et les mises à jour. Afin de satisfaire au mieux ces objectifs, un effort important a été accompli pour que les informations de mise à jour, soient transmises par l'envoi de fichiers informatiques au lieu de documents sur papier. La saisie s'effectuant à la source, les éventuelles erreurs peuvent être ainsi détectées et corrigées plus facilement, et surtout les délais de transmission sont réduits. Pour Sirene, le taux de transmission des formulaires par échange de données informatisées dépasse 99 % en 2015. La quasi-totalité des créations d'entreprises reçues par voie informatisée sont traitées en moins de 24 heures. Pour les bulletins d'état civil, le taux de dématérialisation des échanges est de 91 % ; il est de 68 % pour les avis électoraux.

Les bulletins que les mairies envoient pour les mises à jour de la BRPP servent aussi pour l'établissement des statistiques démographiques et pour les estimations de population. Sirene a lui aussi un usage statistique : des données mensuelles de créations d'entreprises sont établies à partir des mises à jour du répertoire. Il sert aussi à alimenter le répertoire statistique Sirus, référent pour le tirage d'échantillons des enquêtes auprès des entreprises.

Des listes d'entreprises peuvent être extraites de Sirene, en fonction de divers critères comme l'activité, la taille, la localisation. Elles sont diffusables et de très nombreuses entreprises en font la demande, pour s'en servir en particulier pour des opérations de marketing.

L'Insee établit des diagnostics conjoncturels

L'Insee élabore chaque trimestre un diagnostic et des prévisions sur la situation économique de la France, largement repris par les médias. Ce diagnostic et ces prévisions résultent d'une analyse approfondie de nombreuses données statistiques quantitatives et de données d'enquêtes qualitatives, permettant d'extraire les tendances sous-jacentes et les mécanismes à l'œuvre dans l'économie.

320 *Informations Rapides* par an

20 000 entreprises enquêtées
tous les mois sur la conjoncture

1 800 ménages interrogés
tous les mois sur leur situation économique

3 *Notes de conjoncture* et un *Point de conjoncture* par an

Chaque trimestre, l'Insee élabore un diagnostic conjoncturel, à horizon de six à neuf mois. Ce diagnostic est publié dans trois *Notes de conjoncture* qui paraissent en mars, juin et décembre, et un *Point de conjoncture* qui paraît en octobre. Ces prévisions concernent principalement la France, mais s'étendent à la zone euro, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Japon et aux économies émergentes. Pour la France, la prévision ne se limite pas à un diagnostic général, elle s'accompagne de données prévisionnelles détaillées, mises à la disposition de toutes les personnes intéressées.

Les *Notes de conjoncture* reçoivent un large écho au moment de leur sortie. Elles constituent un instrument indispensable pour les économistes d'entreprises, et pour tous les décideurs qui se préoccupent de l'évolution à court terme de l'économie. Chaque *Note* donne lieu à une conférence de presse, toujours très suivie. Le contenu des *Notes* est ainsi répercuté par les médias de la presse écrite, des radios et des télévisions vers un large public.

Des enquêtes de conjoncture toujours indispensables

Pour établir leur diagnostic sur la France, les prévisionnistes de l'Insee s'appuient notamment sur les enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee. Ces enquêtes permettent de faire des analyses sur de longues périodes puisque la première date de 1951. Les entreprises répondent à des questions, relatives au passé proche et au futur proche, sur leur propre situation et sur l'image qu'elles se font de la situation économique en général. Les réponses demandées sont le plus généralement qualitatives, du type « en hausse », « stable » ou « en baisse ».

La majorité des entreprises répondent désormais par internet. Les coûts sont ainsi diminués, et les résultats sont obtenus plus rapidement.

À l'origine limitées à l'industrie, les enquêtes de conjoncture couvrent aujourd'hui également la construction, le commerce et les services. L'Insee mène aussi une enquête de conjoncture auprès des ménages ; ceux-ci sont interrogés sur l'évolution de leur situation économique personnelle ainsi que sur leur opinion sur la situation générale des ménages.

Une première synthèse des réponses aux enquêtes est faite en calculant des soldes d'opinion comme différence entre la proportion de réponses « en hausse » et de réponses « en baisse » aux questions qualitatives posées. Des indicateurs plus synthétiques encore, tels que l'indicateur de climat des affaires ou l'indicateur de retournement, sont ensuite calculés.

Un diagnostic global et cohérent sur la France et son environnement international

Les prévisionnistes disposent par ailleurs de nombreuses données quantitatives

Le site web de l'Insee est une vraie mine d'or

Le témoignage de Béatrice Guedj, responsable de la stratégie en Europe chez Grosvenor Fund Management

Grosvenor est une foncière internationale spécialisée en commerce et plus particulièrement dans les pieds d'immeubles des centres-villes et centres commerciaux. Mes analyses aident aux recommandations et décisions d'investissement sur les différents périmètres géographiques, dont celui de la France. Il est primordial de démontrer la pertinence de notre « pricing », de nos investissements par des sous-jacents immobiliers et fondamentaux micro-économiques.

Le site web de l'Insee est une vraie mine d'or. Il donne accès à la fois à des bases de données très détaillées, des notes de synthèses ou rapports et parfois aux séries utilisées pour les différentes analyses.

Nous consultons systématiquement les enquêtes de conjoncture de l'industrie, des services ou celles qui ont trait aux consommateurs. Nous utilisons aussi les comptes nationaux et de nombreux indices, comme ceux de la production industrielle, les chiffres d'affaires du commerce et de l'industrie sont autant d'indicateurs avancés clés pour préfigurer la croissance de l'emploi, celle du pouvoir d'achat et forcément celle de la consommation.

Je mets un point d'honneur à systématiquement citer l'Insee. Pour des acteurs internationaux qui souhaitent investir en France, se référer à des données publiques, montrer la transparence des analyses et des recommandations est primordiale. C'est un bon moyen de promouvoir l'Insee, ses travaux de recherche mais également la France !

détaillées, pour beaucoup produites au sein de l'Insee. Elles concernent en particulier les prix à la consommation et les prix de production et d'importation, la consommation, la production industrielle, les indices sectoriels de chiffre d'affaires, l'emploi, le chômage. Ces données, tout comme les résultats des enquêtes de conjoncture, sont publiées dès qu'elles sont disponibles, dans des *Informations Rapides*, au nombre d'environ 320 par an.

De nombreuses informations sont également analysées pour les principaux partenaires de la France.

Pour élaborer leurs prévisions, les conjoncturistes s'efforcent alors de réconcilier toutes ces informations, disparates et quelquefois divergentes, pour en extraire les tendances sous-jacentes et déceler les mécanismes à l'œuvre dans l'économie. Ils confrontent les éléments dont ils disposent sur l'offre et sur la demande. Des modèles économétriques sont mis au point pour établir des prévisions quantitatives, intégrées dans le cadre comptable de la comptabilité nationale. Des spécialistes des différents domaines au sein de l'Insee contribuent à ces analyses. L'ensemble du processus est conduit avec une exigence de rigueur scientifique et en toute indépendance.

Trois *Notes de conjoncture* par an et des études détaillées

Une *Note de conjoncture* est l'aboutissement d'un tel processus. Elle présente en détail les prévisions faites, avec leurs justifications, assurant ainsi une grande transparence. Les incertitudes inhérentes aux prévisions ne sont pas oubliées. C'est pourquoi, dans chaque *Note*, les prévisions présentées sont accompagnées de considérations sur les aléas, positifs ou négatifs, susceptibles de les affecter.

Chaque *Note* comporte une vingtaine de fiches, qui présentent, par domaine, les prévisions chiffrées et commentées. Pour la France, les fiches traitent de l'emploi, du chômage, du revenu des ménages, de l'investissement, de la production, du commerce extérieur, de l'inflation… L'analyse est également détaillée par branche : manufacturière, services, énergie… Une fiche est par ailleurs consacrée à chaque grand pays partenaire de la France.

Des dossiers complètent chaque *Note*. Ils retracent des travaux d'études menés pour éclairer le diagnostic conjoncturel. Ces analyses sont largement reprises par les économistes. Parmi les dossiers récents, on peut citer, en mars 2015, « Apports de Google Trends pour prévoir la conjoncture française : des pistes limitées » et en juin 2015 « Malgré la reprise du pouvoir d'achat, la construction de logements continuerait de baisser en 2015 ».

Emploi salarié

Glissements trimestriels en fin de trimestre, en milliers d'empois, données cvs

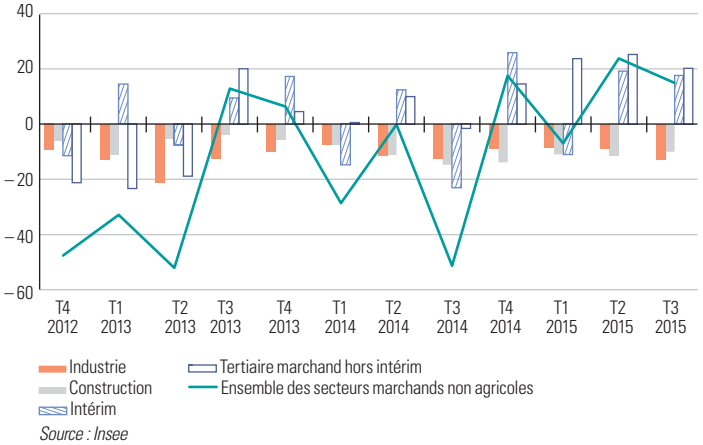

Source : Insee

L'Insee analyse les grandes questions économiques et sociales

Les études sont une activité importante de l'Insee. Les sujets couvrent un large éventail : inégalités, création d'entreprises, coût du travail, structures familiales, mondialisation, etc. Ils sont choisis de manière à répondre au mieux aux besoins des décideurs publics et privés et aux préoccupations de la société. Les études sont gratuitement diffusées sur le site internet de l'Insee. Les agents de l'Insee effectuent des allers et retours entre travaux statistiques et travaux d'études, ce qui est source d'efficacité dans les deux domaines.

Comme son nom l'indique, l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques, n'est pas seulement un institut de statistique. Les études économiques, mais aussi sociales, font partie de ses missions. L'Insee se distingue de ce point de vue de la grande majorité des instituts statistiques étrangers.

Les sujets d'étude sont déterminés en partie en réponse à des demandes externes. Certaines d'entre elles viennent des décideurs publics. D'autres demandes se font jour dans le cadre du Conseil national de l'information statistique. D'autres encore proviennent d'organismes comme le Conseil d'orientation des retraites, les études réalisées par l'Insee étant alors insérées dans les rapports publiés par ces organismes. En région, de nombreuses études sont réalisées en partenariat avec des acteurs locaux (voir page 40). Enfin, certaines études sont décidées par les unités elles-mêmes.

Un éventail de sujets très large

L'objectif est d'exploiter les très nombreuses données disponibles pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs. Les études portent sur un éventail de sujets très large, tels que l'impact des aides aux entreprises, le coût du travail, la redistribution et les inégalités, l'innovation, la compétitivité, l'évolution des structures familiales, la participation électorale, la mondialisation de l'économie, les créateurs d'entreprises, pour n'en citer que quelques-uns. Certains sujets sont traités simultanément au niveau national et au niveau régional. Des comparaisons européennes sont introduites lorsque cela est pertinent.

L'activité d'études comprend aussi la maintenance de modèles et leur mise en œuvre pour répondre à des besoins spécifiques. C'est le cas du modèle macroéconomique Mésange ou du modèle Destinie, qui simulent l'évolution démographique et professionnelle d'une population de 60 000 personnes, représentative de la population française. Ce modèle a par exemple permis de chiffrer l'influence des modifications de règles de passage à la retraite beaucoup plus précisément qu'avec une approche globale. Le modèle de microsimulation Ines, pour sa part, permet d'analyser et d'évaluer les effets redistributifs des changements introduits dans le système de prélèvements et de transferts.

Quelques exemples d'études

- ***Insee Première*** janvier 2015 - N° 1530
  Vulnérabilité énergétique- Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget
- ***Insee Analyse*** octobre 2015 - N° 22
  L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013
- ***Insee Références France, portrait social***, édition 2015
  Dossiers
  - *Le sentiment d'aisance financière des ménages : stable au fil des générations mais fluctuant au cours de la vie.*
  - *Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples, un panorama européen.*
- ***Insee Références Les entreprises en France***, édition 2015
  Dossiers
  - *Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ?*
  - *Les évolutions récentes dans le transport et leurs conséquences sur la gestionde la main-d'œuvre par les entreprises de transport.*

Les couples et les familles sous le scanner de l'Insee

En 2015, l'Insee a publié un numéro inédit de la collection *Insee Références* dédié aux différentes formes de couples et de familles dans la France d'aujourd'hui.

Un des messages forts est la permanence des modèles standard. Certes, la vie des couples et des familles a beaucoup évolué : développement de l'union libre, augmentation des naissances hors mariage, croissance de la part des familles monoparentales, multiplication des résidences alternées pour les enfants de parents séparés, etc. Mais, par exemple, deux adultes sur trois sont en couple et la résidence chez la mère pour les enfants de parents séparés reste bien plus fréquente que la résidence alternée ou la résidence chez le père.

L'ouvrage s'articule autour de trois grandes parties :

- Une vue d'ensemble présente un panorama général des couples et des familles
- Quatre dossiers apportent des éclairages spécifiques :
  - Les familles monoparentales en Europe
  - Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés
  - Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs
  - Les parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et le niveau de diplôme
- 36 fiches fournissent des données essentielles pour la France ainsi que des comparaisons internationales.

Comme tous les *Insee Références*, celui-ci a donné lieu à une conférence de presse. Il a été repris plus de 400 fois dans la presse écrite, web et audiovisuelle.

Les données utilisées pour les études proviennent, au-delà de l'Insee, de l'ensemble du système statistique public.

Des études en accès gratuit sur insee.fr

Les études doivent être mises à la disposition du public. Elles se présentent sous forme de dossiers dans les ouvrages de la collection *Insee Références* et dans les *Notes de conjoncture*. D'autres alimentent la revue *Économie et statistique*. Tous ces textes sont également mis en ligne sur le site internet de l'Insee. Des conférences de presse sont organisées, entraînant des reprises de presse nombreuses. Des études plus courtes, en quatre pages, mettent à disposition du public les études : études à fort contenu technique dans la collection *Insee Analyses* ou études « grand public » dans *Insee Première* ou *Insee Focus*.

Certains travaux, comportant une composante technique importante, sont publiés sous forme de documents de travail, disponibles également sur le site de l'Insee, ou dans des revues scientifiques françaises ou étrangères.

Une complémentarité entre travaux statistiques et études

L'intégration d'une activité d'études offre pour l'Insee de nombreux avantages. Ce sont souvent de jeunes cadres qui l'exercent, dans leur premier ou leur second poste. Ils ont acquis une bonne maîtrise des outils statistiques et économétriques. Ils peuvent se rendre compte de manière directe des possibilités offertes par les données qu'ils exploitent, mais aussi des difficultés inhérentes à leur utilisation. Ils seront ainsi en mesure d'avoir des idées très claires et précises sur les améliorations à apporter aux enquêtes ou aux fichiers dont sont issues ces données, lorsqu'ils auront à leur tour à produire des statistiques.

La complémentarité entre travaux statistiques et études joue aussi en sens inverse, lorsqu'un statisticien qui a travaillé à l'exploitation d'une source statistique mène ensuite une étude à partir de cette source. Grâce à la connaissance approfondie qu'il en aura acquise, il sera tout particulièrement à même de juger ce que les données qu'elle fournit permettent ou non de faire.

L'Insee conduit des études avec ses partenaires régionaux, et éclaire les enjeux régionaux et locaux

Les directions régionales de l'Insee réalisent des études à la fois de portée générale et en partenariat avec les acteurs publics régionaux et locaux. Elles peuvent ainsi s'assurer de l'utilité des études qu'elles réalisent : diagnostics territoriaux, études prospectives en particulier. Ces études s'appuient le plus souvent sur des outils et des méthodes élaborées par des pôles spécialisés en région. Sur les quelque 900 publications régionales annuelles, un tiers sont réalisées en partenariat.

Les directions régionales de l'Insee ont une activité importante de production statistique, de diffusion et de conseil. Mais elles produisent aussi des études. Elles disposent pour celles-ci de chargés d'études et de chefs de projets, qui mobilisent des données localisées de plus en plus nombreuses. Pour valoriser au mieux ce potentiel, elles mettent en place des partenariats avec les acteurs locaux : environ 300 conventions de partenariat ont ainsi été conclues en 2015.

Les partenariats sont destinés en priorité aux acteurs publics de rang régional : services de l'État, conseils régionaux, préfectures de région. De nombreux partenariats sont également conclus avec les autres acteurs publics régionaux et locaux, comme les conseils départementaux, les établissements publics de coopération intercommunale, les comités régionaux ou départementaux du tourisme, les métropoles, les agences d'urbanisme, etc.

900 publications régionales parues en 2015
dont 300 en partenariat

90 % des études en partenariat
utilisent un outil mutualisé

Leur demande porte souvent sur des diagnostics permettant d'établir les spécificités d'un territoire ou d'une filière et de faire un bilan à un instant donné pour une évaluation ultérieure. L'identification des forces et faiblesses d'un territoire aide en effet les décideurs à dégager des axes stratégiques pour leur action. De nombreuses études contribuent à l'anticipation des évolutions économiques et démographiques. Ces études prospectives s'appuient, le plus souvent, sur des projections de population, par exemple du nombre de ménages, de personnes en activité, de personnes âgées potentiellement dépendantes ; la prospective vient souvent en éclairage complémentaire d'un diagnostic.

Des pôles de service spécialisés

Pour réaliser ces études, les directions régionales utilisent prioritairement les travaux réalisés par cinq Pôles de services de l'action régionale (Psar). Sur les 300 conventions de partenariat annuelles, environ 270 utilisent un ou plusieurs outils développés par les Psar. Ces Psar sont spécialisés chacun dans un domaine. Par exemple, le pôle de Lyon est spé-

cialisé dans les synthèses locales ; il a produit un outil d'analyse des différentes dimensions de la qualité de vie. Le pôle Analyse urbaine, situé à Paris, développe des outils d'analyse de la précarité à une échelle infra-communale particulièrement utiles dans le contexte de la refonte des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les travaux des Psar fournissent aux chargés d'études des directions régionales des « boîtes à outils ». Celles-ci permettent la production de données, de graphiques, de tableaux et de cartes qui servent à construire l'analyse avec le partenaire. Des travaux communs sont menés avec la direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale ou des services statistiques ministériels. Ainsi, un investissement sur la vulnérabilité énergétique des ménages liée aux transports et au chauffage du logement a été élaboré en lien avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les études en partenariat donnent systématiquement lieu à une publication. La présentation se fait dans le respect de la neutralité de l'Insee.

Une aide aux acteurs publics régionaux

Chaque partenariat est formalisé par une convention qui définit la contribution du partenaire et de l'Insee. Le coût de l'opération est partagé, généralement à parts égales, entre les deux partenaires. L'Insee et le partenaire poursuivent un but commun d'éclairage des questions économiques et sociales dans la région et des décisions de politique publique.

Certains partenariats comportent une extension d'enquête nationale, de manière à disposer d'un échantillon de taille suffisante pour obtenir des résultats fiables au niveau de la région. Le coût supplémentaire de ces extensions, mobilisation d'enquêteurs ou frais de gestion, est alors supporté par le partenaire. C'est notamment le cas pour les enquêtes de fréquentation touristique réalisées avec les comités régionaux et départementaux du tourisme.

Outre les études en partenariat, les directions régionales sont amenées à réaliser des opérations de « conseil-expertise » auprès des acteurs publics régionaux. Ces interventions, plus légères, recouvrent différentes formes comme répondre à une demande liée au déploiement d'une politique publique, participer à des groupes de réflexion et à des comités régionaux, valoriser les travaux de l'Insee lors de présentations ou encore accompagner les acteurs locaux dans leur utilisation de données. Les directions régionales sont ainsi sollicitées pour la mise en place des nouveaux schémas d'intercommunalités liés à la réforme territoriale ou dans le cadre du suivi et de l'évaluation des fonds européens versés aux régions.

Les directions régionales fournissent également l'« offre de base ». Il s'agit d'études de portée générale susceptibles d'intéresser tous les acteurs locaux, voire le grand public (conjoncture, notamment sur l'emploi, bilan économique annuel, études de cadrage). Tout comme les publications résultant des études en partenariat, l'offre de base est largement diffusée sur le site internet de l'Insee : environ 600 publications régionales par an relèvent ainsi de l'offre de base.

En 2015, 9 études ont donné lieu à des opérations coordonnées où les publications régionales sont associées à une publication nationale

- ***Insee Première*** - juin 2015 - N° 1557
  Région de naissance, région de résidence : les mobilités des diplômés du supérieur et 12 publications régionales
- ***Insee Première*** - juin 2015 - N° 1552
  Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains et 22 publications régionales
- ***Insee Première*** - mai 2015 - N° 1551
  Un tiers du tissu productif local se renouvelle chaque année et 16 publications régionales
- ***Insee Résultats*** - mai 2015 - N° 78
  Créations et créateurs d'entreprises - Enquête de 2013 : la génération 2010 trois ans après et 5 publications régionales
- ***Insee Références*** *La France et ses territoires*, édition 2015 et 9 publications régionales
- *8 mars 2015 : Journée internationale des droits des femmes* et 24 publications régionales
- ***Insee Première*** - février 2015 - N° 1538
  Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires et 12 publications régionales
- ***Insee Première*** - janvier 2015 - N° 1531
  Avoir trois enfants ou plus à la maison et 6 publications régionales
- ***Insee Première*** - janvier 2015 - N° 1530
  Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget et 5 publications régionales

L'Insee perfectionne ses méthodes et coordonne le service statistique public

La direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale a une triple mission. Elle développe les méthodes statistiques les plus efficaces, que ce soit pour tirer les échantillons qui servent aux enquêtes, traiter les non-réponses aux questionnaires ou pour diversifier les modes de collecte (face à face, papier, téléphone, internet). Elle évalue la qualité de la production statistique. Elle coordonne le service statistique public, en particulier dans ses relations avec Eurostat et avec les autres instituts statistiques de l'Union européenne.

L'Insee doit répondre à une demande sociale croissante sur des sujets variés et complexes. En même temps, les statisticiens disposent d'informations de plus en plus nombreuses, grâce en particulier à l'exploitation des fichiers administratifs. Les techniques de traitement des données se perfectionnent. La collecte par internet progresse. Mais l'exploitation efficace de ces nouveaux outils nécessite d'importants travaux méthodologiques.

Au sein de la direction de la Méthodologie, mise en place en 2012, le département des Méthodes statistiques réalise de nombreux travaux consacrés à la méthodologie des enquêtes, qu'elles portent sur les ménages, les personnes, ou les entreprises. Certaines enquêtes, comme Vie quotidienne et santé ou celle menée sur les ressources des jeunes, ont fait l'objet de développements spécifiques pour définir une méthode d'échantillonnage adaptée au champ de l'enquête. Par ailleurs, une nouvelle méthode de « coordination » des enquêtes-entreprises permet de répartir au mieux la charge des enquêtes de la statistique publique qui pèse sur les petites entreprises. Ce développement s'inscrit dans les orientations de simplification souhaitées par l'État. Un autre thème important est le traitement des non-réponses. Dans chaque enquête, une partie des unités enquêtées, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entreprises, ne peuvent pas être contactées, refusent de répondre, ou ne répondent qu'à une partie des questions. Ces non-réponses peuvent introduire un biais dans les résultats, les non-répondants ayant le plus souvent un profil différent du profil moyen de la population enquêtée. Pour réduire ce biais, quand par exemple les personnes ne répondent qu'à une partie des questions, il faut essayer de déterminer, pour chaque enquête, quelle aurait été la réponse la plus probable de chaque unité non répondante de l'échantillon, en s'appuyant sur ses caractéristiques connues. Ce biais peut également être réduit dès la phase de collecte : un suivi précis de l'avancement de la collecte permet d'adapter celle-ci, en mettant en œuvre des méthodes statistiques sophistiquées, pour éviter que certaines catégories de la population étudiée ne soient trop sous-représentées parmi les répondants.

D'autres travaux portent sur la collecte multimode. Il s'agit, pour une même enquête, d'employer plusieurs modes de collecte : questionnement par un enquêteur en face à face, par téléphone, questionnaire papier « auto-administré », questionnaire en ligne. Ce dernier mode de collecte est presque systématiquement utilisé pour les enquêtes auprès des entreprises, alors qu'il est dans une phase d'expérimentation pour les enquêtes auprès des ménages. Il s'agit en particulier d'étudier par quels canaux

200 missions de coordination dont
(Union européenne et organisations internationales)

123 pour Eurostat

22 pour Commission européenne hors Eurostat

55 pour réseaux de coopération du Système statistique européen

le mode de collecte influe sur la façon de répondre des individus.

Open et Big Data

Les données croisant plusieurs critères, souvent à un niveau géographique fin, font l'objet d'une demande croissante. Mais leur diffusion doit scrupuleusement respecter le secret statistique : les données diffusées ne doivent pas permettre de remonter aux données individuelles recueillies. Des techniques existent dans ce domaine : il faut choisir celle qui convient le mieux dans chaque cas particulier. Ce problème a pris une importance croissante avec l'Open Data, nouveau contexte dans lequel en particulier l'information détenue par l'administration est considérée comme un bien commun dont la diffusion doit être aussi large que possible.

Enfin, le département des Méthodes statistiques a commencé un investissement sur des possibles utilisations des Big Data, les masses de données disponibles en particulier sur le web, pour améliorer ou compléter certaines statistiques produites par la Statistique publique.

Suite à la deuxième revue par les pairs et à la révision du règlement européen 223 (cf. p 14), l'Unité qualité a enrichi le dispositif de gestion de la qualité de l'institut. La stratégie qualité de l'Insee s'oriente vers une généralisation et une systématisation des démarches qualité dans l'ensemble du système statistique public, avec un renforcement de l'accompagnement des Services statistiques ministériels dans ce domaine. L'accent est en particulier mis sur la cohérence et la comparabilité de l'ensemble des statistiques produites, que ce soit en France ou au niveau européen, préoccupation portée par l'Insee au niveau européen auprès d'Eurostat et des autres Instituts nationaux de statistiques.

Un rôle important de coordination

La direction comprend aussi un département de la Coordination statistique et internationale. Au niveau national, celui-ci assure la coordination entre l'Insee et les Services statistiques ministériels. Il favorise la définition de positions concertées par les producteurs de la statistique publique. Il est en relation avec le Conseil national de l'information statistique, qui rassemble notamment les attentes des utilisateurs de la statistique publique.

Nombre d'actions de coopération internationale par domaine

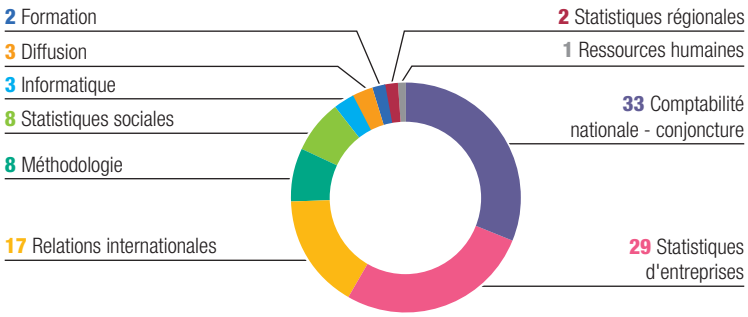

Nombre d'actions de coopération par zone géographique

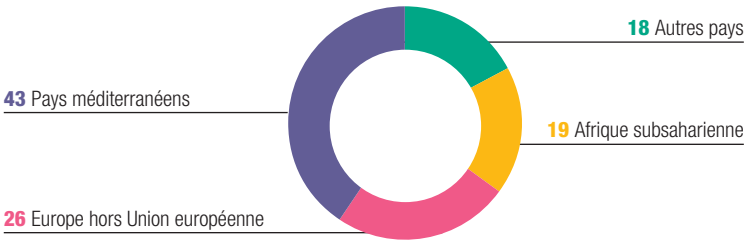

Au niveau européen, le département anime et coordonne la participation de l'Insee et des Services statistiques ministériels au système statistique européen, présidé par Eurostat, et à la négociation des textes statistiques officiels soumis au Conseil de l'Union européenne, co-législateur avec le Parlement européen. En raison des nombreuses compétences nationales transférées par les États membres à l'Union européenne, la plus grande part de la production du service statistique public relève désormais de règlements européens. Ceux-ci définissent les caractéristiques des statistiques à produire pour en assurer la qualité et la comparabilité, ainsi que certaines normes spécialisées à appliquer : nomenclatures de tous types, définition des unités statistiques à enquêter, délais de transmission, formats des données envoyées à Eurostat ... Il est donc indispensable pour le service statistique public de faire valoir ses préoccupations et de valoriser ses méthodes auprès de ses partenaires européens lors de la définition de normes et d'objectifs communs.

Le département coordonne aussi les relations statistiques multilatérales, principalement au sein de l'OCDE et de l'ONU. Il coordonne également les actions de coopération, principalement avec les pays d'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne et auprès de quelques pays du continent européen non membres de l'Union européenne.

Travailler à l'Insee

Les femmes et les hommes de l'Insee

Effectifs au 1er janvier 2016

Effectifs par catégorie et par sexe

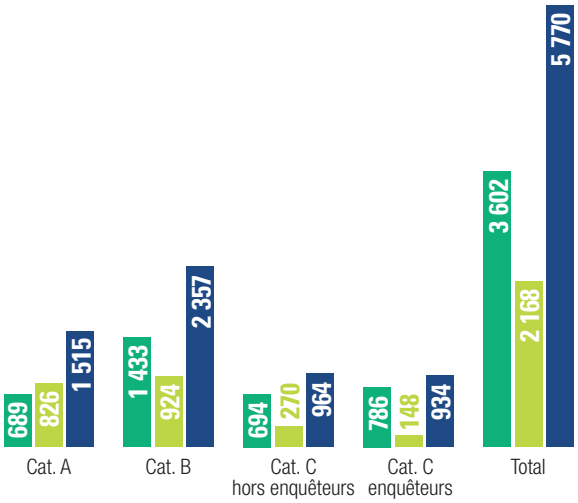

Répartition des effectifs par tranche d'âge selon la catégorie

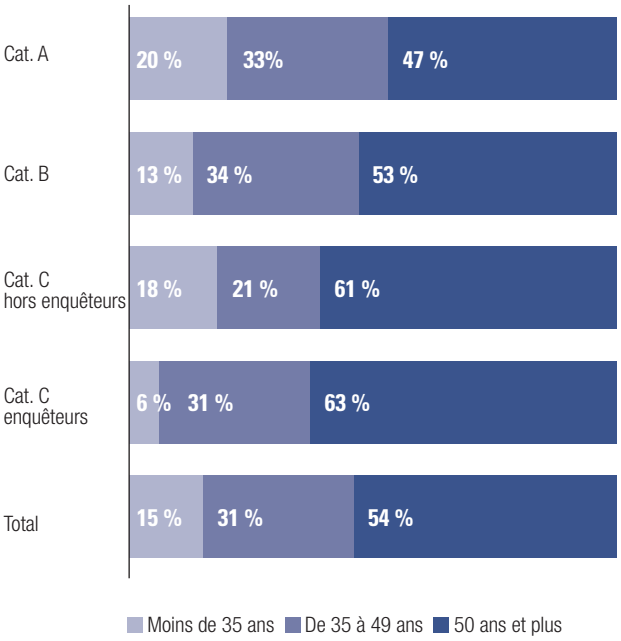

Pourcentage de femme par catégorie

45 % Cat. A

61 % Cat. B

72 % Cat. C hors enquêtrices

84 % Enquêtrices

Femmes 62 %

Répartition des effectifs par catégorie

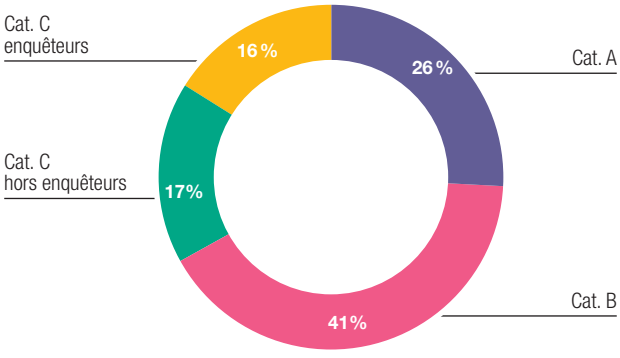

Pyramide des âges de l'ensemble des agents

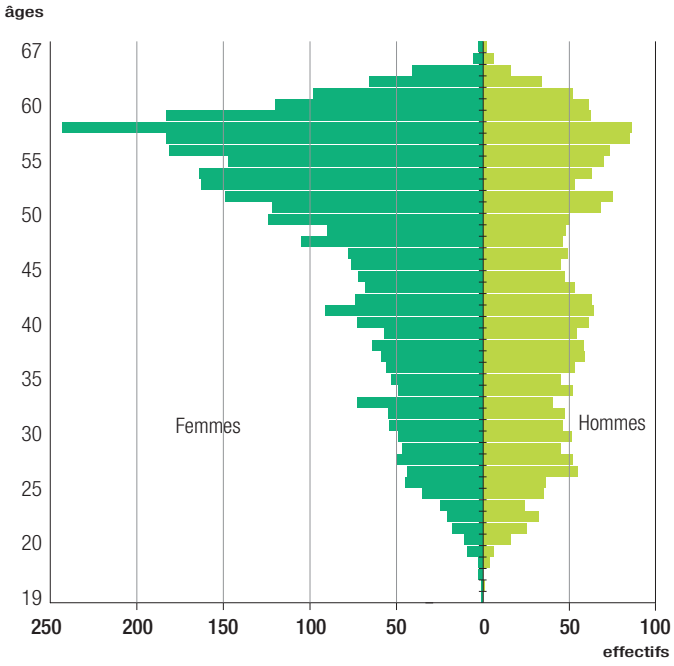

Effectifs par région et par catégorie

Effectifs au 1er janvier 2016

Catégorie d'agent	A	B	C hors enquêteurs	C Enquêteurs	Ensemble
Direction générale	**722**	**574**	**198**	**-**	**1 494**
Paris	672	430	105	-	1 207
Metz	50	144	93	-	287
Directions régionales	**643**	**1661**	**751**	**934**	**3 989**
Alsace	18	52	15	20	105
Antilles-Guyane	29	68	33	98	228
Aquitaine	25	69	35	43	172
Auvergne	17	35	18	22	92
Bourgogne	20	63	23	22	128
Bretagne	28	68	21	55	172
Centre	18	57	39	31	145
Champagne-Ardenne	16	61	25	33	135
Corse	7	26	5	4	42
Franche-Comté	12	52	3	18	85
Île-de-France	30	98	59	83	270
La Réunion - Mayotte	26	43	18	54	141
Languedoc-Roussillon	28	58	25	46	157
Limousin	15	46	15	15	91
Lorraine	21	56	17	46	140
Midi-Pyrénées	46	88	38	31	203
Nord - Pas-de-Calais	58	113	61	60	292
Basse-Normandie	41	117	22	16	196
Haute-Normandie	16	61	34	37	148
Pays de la Loire	49	119	101	29	298
Picardie	13	52	15	21	101
Poitou-Charentes	22	50	16	21	109
Provence - Alpes - Côte-d'Azur	42	112	66	52	272
Rhône-Alpes	46	97	47	77	267
Centre nationaux informatiques (CNI)	**150**	**122**	**15**	**-**	**287**
Paris	56	48	5	-	109
Nantes	70	44	7	-	121
Orléans	24	30	3	-	57
Ensemble Insee	**1 515**	**2 357**	**964**	**934**	**5 770**

Champ :
Ensemble des agents en activité à l'Insee.
Les vacataires, les superviseurs, les apprentis et les agents en CLD ne sont pas comptabilisés.

Répartition des effectifs

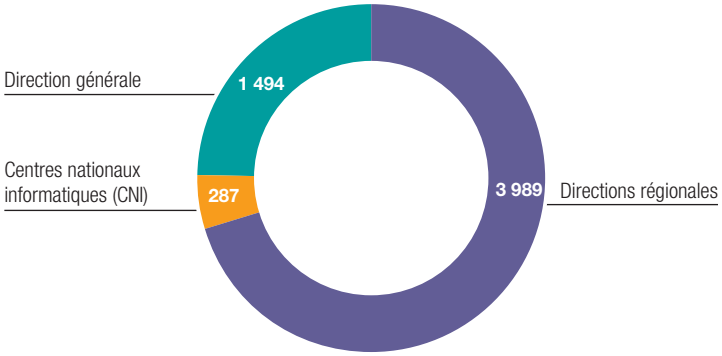

Le métier de gestionnaire d'enquête

Près de 1 000 femmes et hommes exercent le métier de gestionnaires d'enquêtes de l'Insee. Ils ont un rôle pivot dans la bonne réussite d'une enquête, depuis son lancement jusqu'à la consolidation des données enregistrées.

Derrière cet intitulé unique, se cachent des activités différentes. Un gestionnaire d'enquêtes auprès de ménages ne fait pas la même chose qu'un gestionnaire d'enquêtes auprès d'entreprises...

Un rôle d'écoute et d'accompagnement des entreprises

Le témoignage de Patricia Guiheneuf, gestionnaire d'enquête entreprises, qui suit le secteur du commerce de détail.

Elle intervient au sein du pôle Esane (Elaboration des Statistiques ANnuelle d'Entreprises), situé à Nantes.

Une de nos premières missions consiste à s'assurer que les questionnaires qui nous reviennent des entreprises sont correctement remplis pour être bien exploitables.

Quand une enquête est lancée, nous avons dans un premier temps un rôle d'écoute et d'accompagnement des entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés à répondre au questionnaire (incompréhension sur ce qui leur est demandé...). Nous assurons en quelque sorte une hotline pour les éclairer sur les informations dont nous avons besoin.
Mais pas seulement. Il arrive par exemple que des entreprises nous appellent pour signaler un départ à la retraite ou une cessation d'activité.

Quand la phase de collecte est terminée, que les entreprises ont envoyé leurs réponses, nous intervenons pour corriger les incohérences des déclarations ou compléter les informations manquantes.

Tous les questionnaires remplis par les entreprises sont intégrés automatiquement dans l'application logicielle Esane. Le système analyse les champs d'information et signale les anomalies ou manques.

Sur cette base, nous regardons les différents signalements et cherchons les bonnes réponses pour compléter le questionnaire comme il se doit.

Pour ce faire, nous prenons souvent contact avec l'entreprise en question. Par exemple, pour ce qui concerne le commerce de détail, il arrive souvent que des grandes surfaces ne renseignent pas ce que nous appelons « la ventilation ». Il s'agit pour nous d'obtenir, outre le chiffre d'affaires global de l'entreprise, les différents chiffres d'affaires par catégorie de rayons. C'est ainsi que l'Insee peut produire des études sur l'évolution de la consommation de tels ou tels types de produit.

Il est aussi très important de bien vérifier la pertinence du code d'activité principale exercée, le code APE, que l'Insee attribue aux entreprises. Il conditionne le fait de sélectionner telle ou telle entreprise quand on s'intéresse à une activité économique. C'est donc stratégique pour produire des statistiques fiables.

Nous avons aussi toute une activité que nous menons sans interaction avec les enquêtés. En effet, pour limiter le temps nécessaire à une entreprise pour répondre, nous exploitons des données mises à notre disposition par d'autres administrations. C'est notamment le cas des données fiscales que nous utilisons pour renseigner les informations économiques générales sur les entreprises. Ces dernières sont bien évidemment informées de cette méthode.

Ce que j'apprécie le plus ? Le contact avec les entreprises, l'aspect utile et concret des informations que je contribue à collecter.

Tout mettre en oeuvre pour assurer les conditions de réussite des enquêtes

Le témoignage de Gérard Piccioli, gestionnaire d'enquêtes ménages, Insee Rhône-Alpes - Auvergne

Je dois tout mettre en œuvre pour assurer les conditions de réussite des enquêtes auprès des ménages.

J'interviens quand il a été décidé de mener telle ou telle enquête. À ce moment-là, le service qui commande l'enquête, la direction des Statistiques démographiques et sociales de l'Insee, souvent via *le pôle « Enquêtes ménages » de Nancy, m'invite à une session de formation. L'objectif est que je comprenne le but visé par l'enquête, m'approprie le questionnaire et les éventuelles interrogations qu'elle pourrait susciter chez mes enquêteurs. Je dois aussi connaître le protocole, savoir par exemple s'il est nécessaire d'interviewer tous les représentants du ménage, les membres âgés de plus ou moins tel âge, etc.*

On me fournit alors un kit de formation pour que je puisse moi-même former les enquêteurs qui iront sur le terrain.

Par an, je gère la mise en œuvre de 2 à 3 enquêtes qui mobilisent chacune de l'ordre de 40 à 50 enquêteurs.

Le temps consacré à la formation est assez important : selon la complexité, il faut compter entre 1 à 2,5 jours par session, chacune regroupant 8 à 10 personnes.

Que ce soit pour des enquêtes pérennes comme celle sur l'emploi ou des enquêtes ponctuelles comme celle réalisée sur le mode de garde des enfants en bas âge, le temps de formation est nécessaire. Cela conditionne la bonne appropriation du sujet et de la méthode par les équipes et j'accueille aussi régulièrement de nouveaux collaborateurs !

Quand l'enquête a démarré, j'ai un rôle de suivi de l'activité des enquêteurs.

Chaque jour, je me connecte au serveur du centre informatique d'Orléans pour voir les questionnaires complétés que les enquêteurs ont déposés. Je mesure ainsi leur activité et peux les motiver ou les féliciter.

Je dois aussi valider les questionnaires en vérifiant la pertinence des réponses, m'assurer que le protocole a bien été respecté et si je détecte une quelconque anomalie, je demande de corriger. Quand j'ai validé, je lance la transmission des questionnaires aux concepteurs qui s'assurent de leur exploitation.

Je suis aussi à la disposition et à l'écoute de mes enquêteurs confrontés à toutes difficultés. Cela va d'une panne de matériel où je dois assurer de toute urgence le relais avec le service informatique à l'accompagnement sur le terrain. Je suis souvent au contact direct des gens, c'est très enrichissant.

J'aime beaucoup mon métier. J'ai horreur de la monotonie. Or, chaque jour, je ne sais jamais ce qui va m'arriver ! Il faut aimer le contact, avoir de bonnes qualités relationnelles car on forme une véritable équipe avec nos enquêteurs.

En fournissant des données, je suis fier d'apporter ma pierre à l'édifice !

Formation des agents de l'Insee en 2015

Temps de formation par type de formations

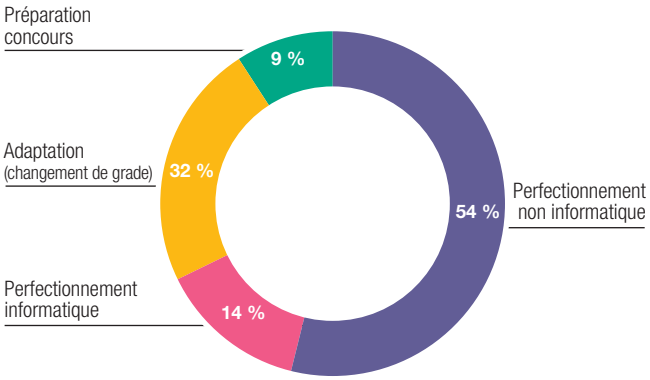

Formation des agents en 2015

Catégorie d'agent	A	B	C	Total
Taux de participation aux actions de formation [1]				
Femmes	80 %	82 %	82 %	82 %
Hommes	74 %	83 %	77 %	78 %
Ensemble	**76 %**	**83 %**	**81 %**	**80 %**
Nombre moyen de jours par agent formé				
Femmes	7,3	8,9	6,0	7,4
Hommes	6,7	11,9	7,1	9,1
Ensemble	**7,0**	**10,1**	**6,3**	**8,0**

[1] Part des agents ayant suivi au moins une formation au cours de l'année

Budget de l'Insee en 2015

En millions d'euros	Loi de finances initiale 2015
Budget de personnel	378,9
Budget de fonctionnement	45,7
Budget d'investissement	1,6
Budget d'intervention	22,3
Total	**448,5**

Budget par action, en millions d'euros

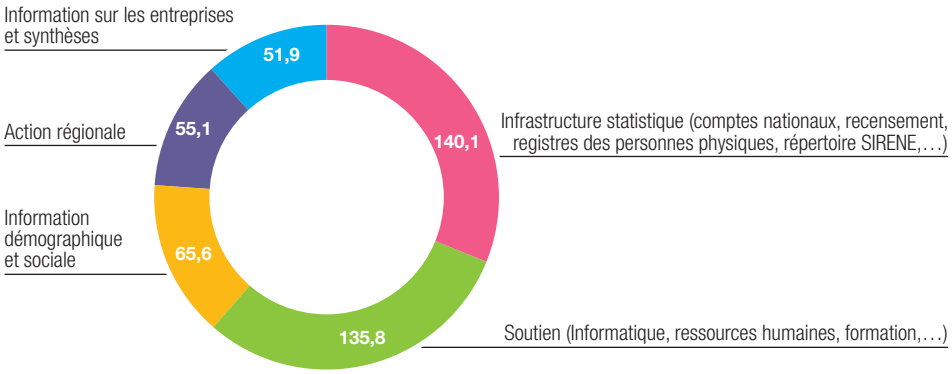

Quelques rendez-vous de l'année

La méthodologie statistique à l'honneur

Du 31 mars au 2 avril 2015, la douzième édition des Journées de méthodologie statistique (JMS) de l'Insee a accueilli plus de 700 experts. Une centaine de contributions, réparties sur 26 sessions, y ont été présentées. De très nombreux thèmes traditionnels sur les sondages ont été couverts. Ont été particulièrement prisées les communications portant sur la géographie, la statistique et l'économétrie spatiales et « les petits domaines ». La session finale était consacrée à la question émergente des données massives, avec une introduction par l'Insee à la problématique de ces données dans le cadre de la statistique publique.

Voir les actes du colloque sur *jms.insee.fr*

L'Insee co-organisateur du colloque « Quelle qualité de vie dans les territoires ? »

Le 28 mai 2015, l'Insee Poitou-Charentes et l'Université de Poitiers ont organisé un colloque dédié à la qualité de vie dans les territoires. Près de 150 personnes, représentants de l'État, de région, de département, d'établissement public de coopération intercommunale et du monde associatif … d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes mais aussi d'autres régions limitrophes, ont assisté aux différents échanges proposés au sein de l'Université de Poitiers. Au cœur des débats : Comment mesurer la qualité de vie ? Quelle lecture peuvent apporter les indicateurs de qualité de vie selon les territoires ? Comment les politiques publiques peuvent-elles se saisir de ces données ?. Pour répondre à ces questions, une quinzaine d'intervenants, parmi lesquels la Préfète de Poitou-Charentes, le Président du Ceser de Poitou-Charentes, l'entreprise Legrand, les universités de Bourgogne, de Poitiers et de Lille, le CGET, l'OCDE et l'Insee d'Aquitaine, du Limousin, de Poitou-Charentes et de Rhône-Alpes.

Voir les présentations de la journée sur *http://shes.pole.univ-poitiers.fr/territoires/actualites/seminaire-la-qualite-de-vie-des-habitants-dans-les-territoires-mesures-usages-et-politiques-publiques/*

L'Insee, partenaire des Journées de l'économie

Informer, expliquer, débattre, partager les réflexions sur les sujets économiques qui interpellent les citoyens, tels sont les objectifs des Journées de l'économie (Jéco) dont l'édition 2015 s'est tenue à Lyon du 13 au 15 octobre. Organisé principalement par l'École Normale Supérieure de Lyon, ce colloque annuel, a réuni cette année plus de 10 000 participants, enseignants, étudiants et lycéens, acteurs publics et privés, ainsi que la presse.

Partenaire de la manifestation, l'Insee était de nouveau au rendez-vous pour intervenir sur des sujets comme « Quel avenir pour le système de retraite ? » ; « Le PIB insaisissable » ; « Exploitation de la Big Data » ; « Au delà du PIB, mesurer la qualité de vie et le bien être » ; « Le coût de la vie : perception et réalité statistique » et animer un débat sur « Métropoles : l'impact sur les territoires ».

Voir les conférences des Jéco 2015 sur *touteconomie.org*

Emploi et territoires

Le 12 octobre 2015 le directeur général est intervenu au colloque organisé par le Conseil d'orientation de l'emploi sur le thème Emploi et territoires.
Cette intervention, préparée sur la base de plusieurs publications récentes (*Insee Première* n°1503, *Insee Première* n°1538) a établi un diagnostic sur la polarisation de l'emploi dans l'espace français et la concentration de certains emplois et fonctions dans les aires urbaines. La présentation a fait référence dans la suite des débats.

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

Rédaction : Laurence Hermant

Réalisation : direction de la Diffusion et de l'Action régionale
division de la Communication externe (DCE)

Coordination : Jean William Angel, Brigitte Ouvré,
Sylvie Mary, Catherine Adam, Roxanne Muller (DCE)

Conception et réalisation : ineiaki global design

Crédits photos :
© Bercy : Philippe Ricard & Dominique Henri-Simon.SEP1D
© Fotolia
© Studio Cabrelli

Imprimé en France en 2016
Imprimeur : Jouve
11 Boulevard de Sébastopol - 75001 Paris

Éditeur : ©insee
18 Boulevard Adolphe Pinard - 75675 Paris Cedex 14

Dépôt légal : janvier 2016
ISBN 978-2-11-151284-9

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Insee mobile

www.insee.fr